

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

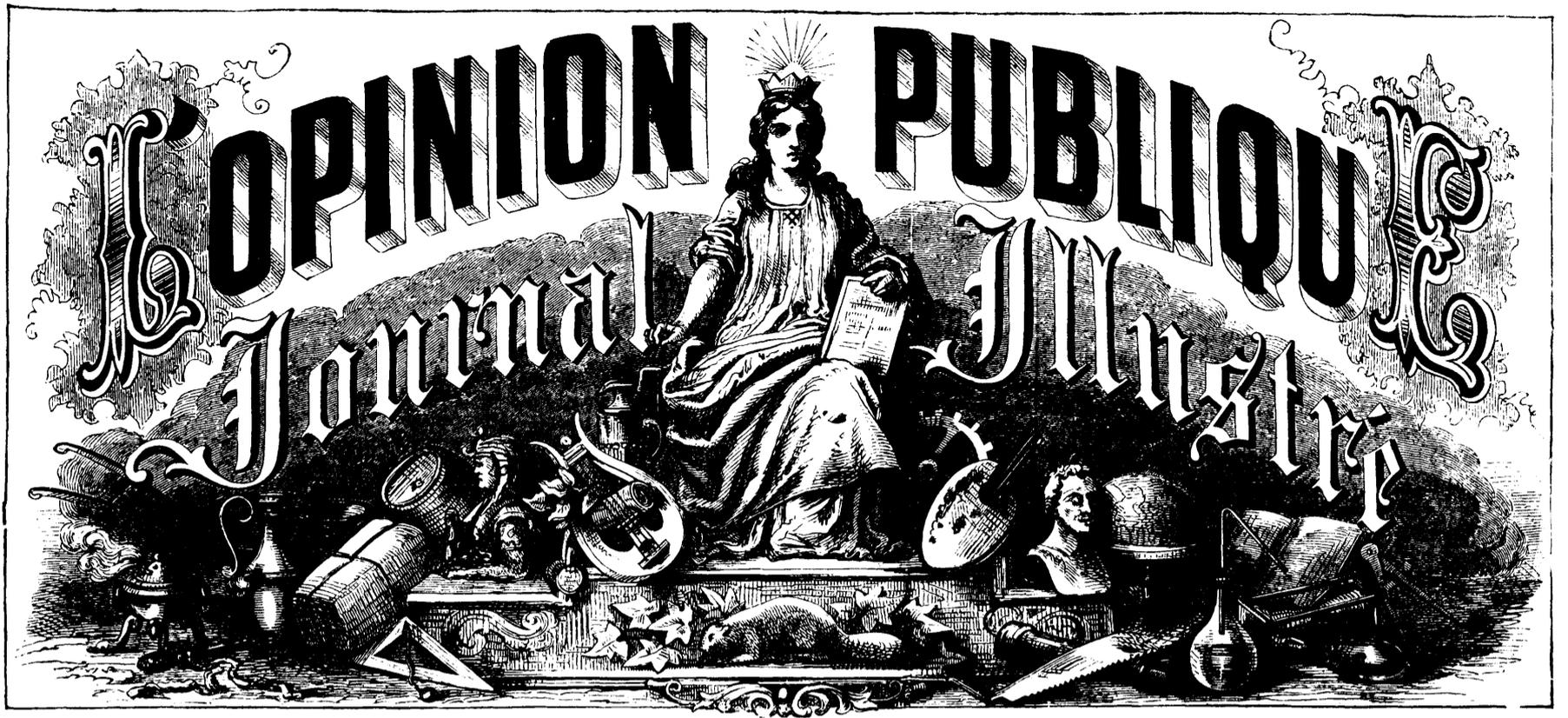
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. V.—No. 17.

MONTREAL, JEUDI 23 AVRIL 1874.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

CELEBRATION DU 24 JUIN

BUREAUX DU COMITÉ D'ORGANISATION POUR LES ETATS-UNIS
20 Central Exchange
WORCESTER, MASS., Avril 16, 1874

En réponse au *Courier des Etats-Unis* qui prétend que les sociétés canadiennes des Etats-Unis ne prendront pas part à la démonstration du 24 juin prochain à Montréal, nous informons nos compatriotes du Canada et des Etats-Unis qu'à l'heure présente dix-neuf sociétés ont déjà répondu favorablement à l'invitation de l'Association St. Jean-Baptiste de Montréal, et qu'un grand nombre d'autres attendent leur assemblée générale pour y répondre.

L'enthousiasme est grand, et les patriotes répondent chaleureusement à l'appel. Les Canadiens des Etats-Unis entendent prouver à la patrie, le 24 juin 1874, qu'avant tout ils sont Canadiens.

Le Comité d'organisation pour les Etats-Unis,
J. B. PRIMEAU, Prêtre.
FERD. GAGNON,
A. G. LALIME,
FRED. HOUDE.

RIEL

C'en est fait, M. Riel est expulsé de la Chambre des Communes.

Dans notre dernier numéro nous avons donné le texte de la proposition d'expulsion faite par M. Bowell, grand-maitre des orangistes. A cette motion M. Holton a proposé un amendement déclarant que la Chambre n'entendait pas prendre action avant le rapport du comité chargé de rechercher si l'amnistie a été promise.

A cet amendement M. Mousseau a proposé en sous-amendement qu'une adresse fût présentée à la Reine la priant d'accorder l'amnistie.

Le chef du cabinet, M. Mackenzie, se prononça en faveur de la motion Bowell. Il faut, a-t-il dit, que cette question soit abordée de front.

Le vote a été pris d'abord sur le sous-amendement Mousseau, et le résultat a été 27 pour et 164 contre :

POUR.—MM. Baby, Barthe, Caron, Cauchon, Cheval, Cimon, Costigan, Cunningham (Marquette), Dacosmos, Dugas, Flynn, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lantier, Masson, McDonald (Cap Breton), McDougall (Trois-Rivières), Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneau, Power, Robitaille, Rouleau et Ryan, 27.

CONTRE.—MM. Appleby, Archibald, Aylmer, Bain, Barron, Béchard, Bernier, Bertram, Biggar, Blackburn, Blain, Blake, Borden, Bourassa, Bowell, Bowman, Boyer, Brooks, Brousse, Brown, Buell, Burk, Burpee (St. Jean), Burpee, (Sunbury) Cameron (Ontario), Carmichael, Cartwright, Casey, Casgrain, Charlton, Chisholm, Church, Cockburn, Coffin, Caley, Cunningham (New Westminster), Currier, Dewes, Dawson, Delorme, Desjardins, St. Georges, Deveber, Dewdney, Domville, Donohue, Dorion, Dymond, Farrow, Ferguson, Ferris, Fiset, Fleming, Flesher Forbs, Fournier, Fréchette, Galbraith, Geoffrion, Gibson, Gillies, Gilmor, Gordon, Goudge, Hagar, Haggart, Hall, Harvey, Higinbotham, Holton, Horton, Huntington, Irvine, Jetté, Jodoin, Jones (Halifax), Jones (Leeds), Kerr, Killam, Kirk, Kirkpatrick, L. Flamme, Laird, Lajoie, Landerkin, Langlois, Lavoie, Little, MacDonald (Cornwall), MacDonald (Glengarry), MacDonell (Inverness), Mackay (Cape Breton), MacKenzie, (Lambton), MacKenzie (Montréal-Ouest), McCallum, McDougall (Renfrew), McGregor, McIntyre, McIsaac, McKay (Colchester), MacLennan, McLeod, McQuade, Metcalfe, Mills, Mitchell, Moffatt, Monteith, Moss, Norris, Oakes, O'Donohue, Oliver, Orton, Palmer, Faquet, Paterson, Pelletier, Pettes, Pickard,

Plumb, Pouliot, Pozer, Prevost, Bay, Richard, Robillard, Robillard, Rochester, Roscoe, Ross (Durham), Ross (Middlesex), Ross (Prince-Edouard), Ross (Victoria), Rymal, Scatcherd, Schultz, Scriver, Shibley, Sinclair, Smith (Peel), Smith (Selkirk), Smith (Westmoreland), Snider, Stephenson, Sturton, St. Jean, Stewart, Taschereau, Thibaut, Thompson (Haldimand), Tremblay, Drew, Tupper, Walker, Wallace, White (Hastings), White (Renfrew), Wilkes, Wilson, Wood, Wright (Pontiac), Yeo, Young.—164.

L'amendement Holton a été alors mis aux voix et perdu par 76 contre 117, toute l'opposition bas-canadienne votant pour, ainsi que les ministres représentant notre province.

L'expulsion fut alors votée par 124 contre 68, et une nouvelle élection ordonnée pour le comté de Provencher. Ce résultat était attendu depuis le jour où M. Riel, d'après les conseils, dit-on, de deux députés ministériels, M. Desjardins et M. Fiset, a commis l'erreur de prêter serment devant le greffier des Communes. On semble avoir oublié une chose élémentaire, c'est que le député qui a prêté serment est tenu de prendre son siège, parce qu'il fait, de ce moment, obligatoirement partie des Communes. C'est cette qualité de *membre actif* de la Chambre, dont le député de Provencher s'est revêtu lui-même en prêtant serment, qui a rendu possible une motion d'expulsion.

Cette motion une fois faite, il était évident qu'elle réunirait une forte majorité. M. Donald Smith a paru vouloir détourner le coup en demandant une enquête sur le fait de la promesse d'amnistie, et M. Holton, en proposant d'attendre le rapport du comité chargé de cette enquête, semblait aussi travailler à une solution plus heureuse ; mais le sentiment de la Chambre suivait une autre direction. La chose a paru claire surtout lorsque le Premier ministre s'est levé pour déclarer que la question devait être tranchée carrément et qu'il voterait, lui, pour l'expulsion, contre la proposition d'amnistie de M. Mousseau, même contre l'ajournement demandé par M. Holton. De ce moment il n'y avait plus l'ombre d'espoir pour les amis de M. Riel.

Aussi devons-nous dire franchement que les députés de notre province qui ont voté contre le sous-amendement Mousseau, ont commis non seulement une faute, mais aussi une maladresse : une faute, car en divisant le vote bas-canadien sur la question pure et simple d'amnistie, ils ont affaibli la portée de nos futures réclamations à ce sujet ; maladresse, car puisqu'ils voyaient l'amendement Holton perdu, ils auraient bien pu, sans compromettre le sort du cabinet qu'ils supportent, se donner le mérite de voter en faveur de l'amnistie. Ils ont prétendu que M. Mousseau voulait les placer dans une fausse position. Supposant cela, il leur était facile d'éviter le piège en votant pour son sous-amendement, ce qui ne les aurait pas empêchés de voter aussitôt après pour l'amendement Holton. Des adversaires maintenant leur diront : C'est votre faute s'il n'y a eu que 27 voix pour réclamer l'amnistie.

On a prétendu aussi que M. Mousseau avait pris la Chambre par surprise. Ceci n'est pas sérieux. Dès l'ouverture de la dernière session, M. Lantier a inscrit sur les ordres du jour une demande d'amnistie, et cela, avec l'assentiment des députés conservateurs. Cette année, les conservateurs étaient tenus en honneur de renouveler leur demande ; on devait s'y attendre.

OSCAR DUNN.

P. S. Le *Nouveau-Monde* dit avec raison que les Métis doivent réélire M. Riel :

« Après le vote qui vient d'être donné pour l'expulsion de M. Riel des Chambres, malgré l'attitude admirable des membres de la province de Québec, il ne reste à nos frères de Manitoba qu'une chose à faire : c'est de réélire, à Provencher, leur député Riel. Plus ils se montreront patriotes et fermes devant l'injure du fanatisme, plus ils devront compter sur le Bas Canada pour le triomphe de la cause commune. »

La *Minerve* parle dans le même sens.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ORGANISATION MILITAIRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

PAR L. G. D'ODET D'ORSONNENS,
Lieutenant-Colonel d'Etat-Major

OBSERVATIONS CRITIQUES V (Suite)

Pour définir d'une manière tout à fait précise cette grave question du recrutement ; pour donner une véritable démonstration sociale de ce qui touche à la légitimité de répartition de cet *Impôt du sang*, dont nous venons de parler ; pour dégager, en un mot, de tout préjugé, comme de tout malentendu, cette *loi supérieure* du service militaire, il est bon, je crois, d'établir ici les deux grandes distinctions que comporte la matière.

Ces distinctions ressortent de la brochure dont nous rendons compte dans ces *Observations* ; et c'est pour en avoir l'esprit pénétré à fond, que le Colonel d'Orsonnens a le droit de revendiquer au crédit de sa publication, — toute sommaire qu'elle soit, — le véritable mérite d'une conception philosophique et sociale de très-haute portée. Mais en même temps, comme ce travail du Colonel n'a pas eu l'intention de sortir du cadre d'une réclamation tout à fait actuelle, en faveur de besoins tout à fait locaux ; comme l'auteur n'a pas fait de ses *Considérations* une œuvre de didactique militaire, mais simplement la présentation d'un projet de réforme et un appel à l'autorité de son pays, compétente pour opérer cette réforme, il nous a semblé que ces deux distinctions fondamentales que nous venons de signaler, trouveraient quelque avantage, pour l'intelligence elle-même de la propre valeur du projet en question, à être spécifiées, ici, d'une manière plus sensible, et plus accentuée.

C'est ce que nous allons faire, et voici ces deux distinctions, telles qu'elles nous apparaissent, dans leur exactitude méthodique.

1o. La première consiste à éviter toute confusion d'idées entre ces mots : l'ARMÉE et la MILICE.

Disons tout de suite que nous entendons par MILICE cette prise d'armes qui ne s'effectue, à proprement parler, qu'au moment d'une déclaration de guerre, qui n'acquiert quelque réalité d'exécution qu'à l'heure suprême du danger, alors que la frontière est menacée, et qui, en dehors de ces crises où il s'agit pour un peuple de savoir s'il sera, ou non, conquis et dépécé par un peuple étranger, ne figure, tout au plus, que sur le papier.

Par contre, nous comprenons dans le mot ARMÉE toute organisation militaire, régulière, durable et en pleine activité, dans l'état de paix extérieure. C'est une

branche du service national qui se compose de cette partie des citoyens ayant en vue de s'adonner au *métier des armes*, d'en faire une carrière, comme on fait une carrière de toute autre profession libérale. Et, dès lors, il est évident que cette carrière demande un grand esprit de suite, une éducation technique progressive, une stabilité de moteur et d'engrenage qui a bien réellement pour terme final et pour but suprême la défense du pays, mais qui n'en a pas moins tous les caractères d'un service public dans l'économie intérieure de ce même pays, quand bien même il n'y ait pas présentement une agression extérieure à repousser : ce qui peut, Dieu merci, embrasser la durée de plusieurs générations d'hommes.

20. La seconde distinction importante à établir est celle qui existe entre ces mots : L'ARMÉE ACTIVE ET LES ARMÉES PERMANENTES.

Par ARMÉE ACTIVE, il faut précisément entendre l'exercice de cette carrière des armes, dont nous venons de parler, donnant *légitime et normale* satisfaction aux aptitudes militaires d'un peuple à l'état de paix, et de plus, *emmagasinant*, s'il m'est permis d'employer ce terme, toutes les forces morales et matérielles, scientifiques et pratiques de ce peuple, en vue de la fin dernière des armes ; autrement dit, pour que ce même peuple puisse *se faire honneur à lui-même* devant l'ennemi, et par suite, devant le grand Congrès moral en permanence de l'estime et des jugements de tous les peuples du monde.

Par ARMÉES PERMANENTES, nous comprenons cette situation armée, mais étendue à ce point, dans l'organisme intérieur d'une nation, qu'à très peu de chose près, le pied de guerre et le pied de paix immobilisent la même masse de citoyens, ce qui, hâtons-nous de le dire, est logiquement une anomalie, ce qu'on peut appeler une excroissance sociale. L'armée, avons-nous dit, est une carrière, une noble, belle et légitime carrière, mais les armées permanentes, telles que les constitue la situation internationale actuelle de l'Europe, sont une absorption déraisonnable d'un service public sur l'ensemble des autres services publics, dont l'équilibre intérieur constitue tout le secret, nous ne disons pas de la prospérité, mais de la simple santé d'une nation.

Telles sont les deux distinctions qu'il nous a semblé utile de bien accentuer pour se rendre un compte exact de la valeur réelle et profonde du plan de réorganisation militaire que le Colonel d'Orsonnens soumet à son pays.

Ajoutons rapidement à cette classification tout élémentaire un mot sur les avantages et les inconvénients particuliers de ces diverses catégories de toute force armée.

Les peuples qui n'ont, dans leur organisme politique, que des *milices*, dans le sens où nous venons de préciser ce terme, peuvent certainement invoquer *au point de vue exclusivement matériel*, l'avantage d'économiser tous les frais que comporte nécessairement l'entretien régulier d'une armée ; frais d'argent et frais d'activité individuelle. C'est tout un gros chapitre qui n'a pas, pour ainsi dire, à figurer au Budget général du pays, et c'est aussi toute une échappée de forces productives de la nation qui se dissémine sur la surface du sol, et s'éparpille dans les autres branches de la vitalité indigène. Soit ; — mais en même temps, *sans sortir de ce point de vue matériel*, n'est-il pas avéré et rendu évident par l'expérience, que lorsque cesse l'état de paix, le fléau de la guerre atteint tout de suite, chez ces peuples-là, en intensités de toute nature, des proportions qui comblent et au-delà tous les bénéfices matériels qu'on a pu amonceler pendant de longues périodes de paix ? Basées sur une force armée uniquement composée de milices, les hostilités sont en effet cent et cent fois plus longues, plus meurtrières et plus coûteuses, quand bien même le conflit aurait lieu entre deux armées ayant pour principe le même élément d'organisation, ce qui mettrait en balance la valeur intrinsèque des deux forces adverses ; et, *sous le feu*, la différence de valeur intrinsèque de troupes n'ayant pas ce même élément de composition est un point qui n'a pas besoin de se discuter.

On a vu, du reste, dans toute sa dure réalité, ce phénomène s'accomplir, il y a quelques années, dans la guerre de la sécession des Etats-Unis d'Amérique, et qui peut nier que cette guerre formidable n'ait dû précisément ses cruelles particularités d'écrasants sacrifices en vies d'hommes, en durée, et en dépenses, à la composition toute milicienne des armées du Nord et des armées du Sud s'entrechoquant ensemble ? On sait aussi que cette guerre n'a pris fin que par une vaste combinaison d'*agio* et que c'est un ministre des Finances qui a été, à proprement parler, le héros, le triomphateur et le généralissime de l'écrasement du Sud par le Nord.

Dans cet écrasement qui, pour les vainqueurs, a pu tout prouver fors l'honneur et le droit, c'est donc la grande idole Yankee, le dieu *Dollars* s'incarnant dans le *Greenback* qui a opéré ce miracle de la victoire — l'idolâtrie a toujours eu ses miracles. — Mais ce culte invétéré de l'Argent, *Janus* du pouvoir public, et *Lares* des familles privées n'en étrangle-t-il pas moins la respiration morale

de ce peuple tenace et vigoureux, qui pourrait être si grand s'il connaissait le vrai don social de Dieu, s'il avait ce *quelque chose dans le ventre*, qui fait aristocrate, aussi bien les peuples que les individus. Cela viendra peut-être, mais pour le moment, cette plaie de guerre civile, largement ouverte au flanc de la Confédération américaine, peut-on dire qu'elle soit fermée ? Elle ne saigne plus, soit, mais elle suppure. "*Patruerunt corrupte sunt cicatrices mee*" dit le Prophète-Roi, dans son retour à Dieu, dans son repentir sauveur.

Le fondateur de cette jeune nationalité américaine qui est arrivée à l'âge pubère sans passer par l'enfance, et c'est peut-être là son malheur, Washington, avait prévu cet immense conflit fratricide dans les agrandissements futurs de son nouveau pays. En particulier, pour ce qui regarde le régime des *Milices*, il nous a laissé quelques paroles empreintes d'une profonde tristesse et comme d'un découragement national anticipé. "Quiconque," a-t-il écrit, avant de mourir, "aime l'ordre, la régularité, l'économie et a souci de son honneur, de son caractère et de la paix de son âme, se ferait scrupule d'entreprendre quoique ce fût avec des milices. — La courte durée du service et la confiance accordée à tort à la milice sont la cause des plus grands malheurs."

Dans l'histoire moderne de la France, le système des milices a eu son heure ; c'était l'heure des grandes chutes morales de la France, et des grandes impostures du siècle ; c'était l'heure de la Révolution triomphante. On a voulu faire l'apothéose de ces fameuses légions en sabots des volontaires de 1791, et on les a plaquées de l'or mensonger, d'un prestige infâme ; mais, qu'il me soit permis de noter ici ce que je tiens de la propre bouche d'officiers d'Etat-major français, les plus travailleurs, les plus consciencieux et les plus érudits de leur pays. — Il y a par milliers dans les Archives du Ministère de la guerre, en France, des documents *authentiques*, émanant des propres chefs révolutionnaires de ces révolutionnaires milices, qui prouvent de la façon la plus irréfragable du monde que ces légions de volontaires offraient le comble de l'indiscipline, de la lâcheté et de l'ignominie militaire ; qu'elles n'ont pu subsister que grâce aux cadres des sous-officiers de l'armée royale qui avaient conservé les traditions du vieil honneur des armes françaises, et que, pour faire des soldats de cette canaille, il a fallu des mesures draconiennes, de longues années, et la rigueur exceptionnelle des événements.

Ces documents ne sont pas popularisés, en France, parce que leur vulgarisation frapperait au pied, dans l'esprit français, ce fétiche des Immortels principes de 89, qui est le grand manitou auquel tous les gouvernements qui se succèdent en France depuis bientôt un siècle immoient, à l'envi, la justice et la vérité. Mais ces preuves n'en existent pas moins, et un jour viendra où la France désabusée pourra les joindre au dossier de sa régénération, et s'en servir pour faire toucher du doigt au monde entier toutes les jongleries dont on l'aura publiquement, tant et si longtemps dupée.

Maintenant, pour ce qui est des *armées permanentes*, nous avons déjà indiqué d'emblée, ci-dessus, le radical défaut d'équilibre qu'elles engendrent dans l'économie intérieure d'une nation. Il est, en effet, d'une nécessité vraiment cruelle d'être obligé de tenir en casernes, par centaines de mille hommes, la part la plus virile, la plus robuste, la plus productive et la plus saine d'une population, et cela, grand Dieu ! tant pour inspirer une crainte révérentielle aux nations voisines, que pour garantir la sécurité intérieure du pays ; car cette nécessité de permanence des armées, commandée par les grands malaises internationaux de l'Europe, a engendré cet élément nouveau du maintien de l'ordre dans les limites de chaque grande Puissance : la moitié d'un pays, faisant la police armée de l'autre moitié. Élément anormal et immoral en vérité, en ce qu'il n'est qu'une arme à deux tranchants, une force toute prétorienne, qui peut, à un moment donné, rendre atroce une guerre civile. Mais tout se lie ; et, si l'on veut remonter à l'origine de tous ces grands défauts d'une fausse civilisation, on en découvrira sans difficulté la véritable source. Elle n'est autre que le germe d'athéisme social qui tourmente le monde. Cette *erreur moderne*, toute spéciale, qui aurait bien besoin d'un *syllabus* politique pour la frapper d'anathème, porte le nom de *Caporalisme*, et c'est le nom de son inventeur, cet homme-fléau que la légende populaire a précisément surnommé le *Petit-Caporal*. On ne peut s'empêcher, en pensant à tout cela, de se redire à soi-même les vers bien connus de Barbier :

"Encor Napoléon ! encor sa grande image !

"Ah que ce rude et dur guerrier

"Nous a coûté de sang, de larmes et d'outrage,

"Pour quelques rameaux de laurier.

"Eh ! bien, pour tous ces jours d'abaissement, de peine,

Pour tous ces outrages sans nom,

"Je n'ai jamais chargé qu'un homme de ma haine !

"Sois maudit, O Napoléon !

Or, en Europe, cette fatalité délétère des armées permanentes semble acquiescer tous les jours des proportions plus terribles. Tout dernièrement, M. de Moltke, qui est, bien certainement, une des plus hautes capacités militaires qu'on ait jamais rencontrées, faisait publiquement cet aveu en plein Reichstag allemand : "Ce que nous avons obtenu en six mois par les armes, il est possible que nous devions le défendre par les armes pendant un demi siècle !" — Mais, du reste, qui a forcé la Prusse de se caporaliser comme elle l'a fait si ce n'est l'inintelligence sociale, autrement dit, l'anti-christianisme politique de Napoléon Ier ? c'est là un fait acquis d'une manière flagrante à l'histoire impartiale. Et voyez du reste, comme en laissant échapper cette confession si grosse de malheurs publics, M. de Moltke fait en même temps, profession lui-même, dans ce discours à juste sensation, de principes décevants par leurs côtés tout à fait sceptiques et foncièrement anti-chrétiens. "Les petits Etats," dit-il, peuvent se reposer sur leur neutralité, sur des "garanties internationales ; mais un grand Etat n'existe que par lui-même et par le respect qu'inspire sa puissance armée. Un tribunal du droit des gens, *s'il en existait*, manquerait toujours de la force suffisante et ses arrêts demeureraient soumis à la solution sur le champ de bataille. D'Etat à Etat le droit et la liberté de vivre ne sont donc garantis que par la force." — N'est-ce pas là le "*homo homini lupus*" appliqué ouvertement aux peuples ? et ce : "*S'il en existait*," dit d'un tribunal du droit des gens n'indique-t-il pas qu'il doit en exister un, et que le monde ne sera sauvé que si ce tribunal existe ? — Non, bien sûr, le *Germanisme*, comme on dit, ne produira rien, rien, rien, en fait de véritable civilisation.

De tous ces faits et de toutes ces données que devons-nous conclure, pour ce qui concerne la matière spéciale formant le sujet de ces *Observations* ? Une seule chose tout à fait capitale, ce nous semble, c'est que la vraie sagesse organisatrice d'un pays dans le domaine des gestes militaires, consistera à se garantir également de ces deux grandes invalidités sociales, que nous venons de signaler ; la *milice volontaire*, comme seule et exclusive force armée, et l'*armée permanente*, telle qu'elle se trouve inféodée, à la constitution actuelle des Etats européens. Les deux dernières grandes guerres modernes, la guerre américaine et la guerre franco-prussienne, qui sont un peu et même beaucoup écloso l'une de l'autre, doivent servir de jalon à cette difficile marche, de la sagesse nationale. Or, c'est précisément ce juste équilibre que propose le Colonel d'Orsonnens dans ses *Considérations sur la réorganisation militaire du Canada*. Nous avons cité, dès le début de cette partie de notre critique, les très justes expressions de la défaveur, dont jouit, dans l'esprit du Colonel, l'*enrôlement volontaire seul*. Citons, cet autre passage de sa brochure, pour démontrer combien, dans sa pensée, le système également exclusif des *armées permanentes*, ne lui paraît pas contenir la solution totale du problème : "*Les dernières guerres nous ont prouvé que les armées permanentes, quoique supérieures sur les champs de bataille, n'étaient pas suffisantes.*" Et pour présenter d'un seul trait tout l'ensemble des mérites majeurs de son plan canadien, disons qu'il se propose de réaliser cette féconde donnée, d'encadrer les volontaires dans l'armée et non pas l'armée dans les volontaires.

C'est cette saine logique d'appréciations des choses militaires, à leur véritable jour, de la part du Colonel d'Orsonnens qui a motivé de notre part tous les commentaires qui précèdent.

Un dernier mot pour compléter ces commentaires.

Dans les déficiences que nous avons essayé de faire ressortir en ces deux côtés extrêmes d'une organisation armée, nous n'avons guères montré du doigt que les vices matériels qu'ils présentent, chacun dans leur espèce, mais le mobile supérieur qui doit pousser toute honnête conscience politique à tenir la force militaire d'un pays en égale garde contre ces deux écueils de si haute importance, est un mobile de l'ordre immatériel, de l'ordre moral. Ce mobile n'est autre qu'une grande et haute, et toute spéciale Education, dont un peuple ne peut, je crois, se passer sans déchoir fatalement, sans démériter de lui-même, et qui rend au contraire grand, dans la meilleure acception du mot, ce peuple, s'il sait la recevoir avec conscience et s'en imprégner avec une véritable foi patriotique.

Cette haute éducation nationale qui se fait à l'école du soldat, nous avons l'intention d'en dire un peu plus loin, quelques mots qui s'appliquent tout particulièrement à la nation canadienne. Pour cette partie de nos *Observations*, nous nous contenterons d'indiquer ici l'axiome fondamental de cette thèse supérieure, et c'est au génie militaire de M. de Moltke lui-même que nous en empruntons l'énoncé extrait de ce même discours, dont nous avons déjà cité les passages effrayants et tristes à la fois. Il faut rendre à César ce qui est à César. — Voici donc la maxime très-juste et très-sensée du stratège allemand, qui, d'après un dicton populaire de son pays, sait se taire en sept langues, et qui a d'ailleurs, à lui

tout seul, la valeur de dix Bismarck réunis : "L'Education que l'on reçoit à l'École ne suffit pas à faire des hommes prêts à donner leur vie pour une idée, pour l'accomplissement d'un devoir. L'armée seule peut donner cette éducation."—C'est là une observation très-profonde, une vérité très vraie, une expérience de tous les temps et de tous les pays.

Si nous nous sommes étendu avec quelque complaisance sur ces quelques données philosophiques et morales de nos *Observations critiques*, c'est que nous prévoyons une grande objection qui sera faite, dans ce pays, contre les *Idees* du Colonel d'Orsonnes, et nous pouvons même avouer que nous n'avons nulle peine et partant, nul mérite à prévoir cette objection, l'ayant entendu, de nos oreilles, formuler *dès avant* la publication de cette loyale brochure canadienne.—Il y a, je crois, certaines objections innées, qui ne sont guères qu'une précaution de pure paresse pour se dispenser d'étudier soi-même, ou de lire tout simplement le produit de l'Étude des autres. Telle est donc cette objection. On dira, ou plutôt, on répètera, car je ne fais que reproduire scrupuleusement ce qu'on dit un peu partout : "A quoi bon vraiment tout ceci, et qu'avons-nous besoin, ma foi! de toutes ces complications militantes en Canada? Nous sommes un peuple essentiellement pacifique, et si jamais notre *pacifité* venait à être troublée, nous nous trouverions en présence de qui?—du plus formidable des voisins, qui pourra, s'il le veut, nous happer d'une seule bouchée de son vaste appétit; d'autant plus que nous sommes un pays ouvert, nous n'avons à la frontière aucune ligne naturelle de défense, nous n'avons même pas, à proprement parler, de frontière? Au lieu donc de nous marteler des lois d'organisation guerrière, plus ou moins savantes, plus ou moins ingénieuses, qu'on nous dote tout bonnement d'une bonne gendarmerie civile, d'une police intérieure armée de revolvers à six coups ou même de baïonnettes, pour faire meilleure figure, qui puisse en imposer aux malfaiteurs de grands chemins et s'approprier avec la satisfaction du Pandore de la chansonnette, devenu classique à force d'être ridiculisé, ce fameux brevet de vaillance et d'honneur :

"Ah c'est un métier difficile
"Garantir la propriété!
"Protéger les champs et la ville
"Du vol et de l'iniquité!"
"etc., etc., etc."

Or sus aux honnêtes bourgeois qui parlent ainsi,—je dois m'empresser de dire que ce ne sont pas précisément des hommes d'Etat, même en herbe. Et pourtant en Canada, qui n'a pas un peu la prétention, fût-ce un étudiant en droit de première année, d'être un peu logé dans la peau d'un homme d'Etat, d'être un peu du bois dont on les fait—(Oui, quand on en fait de bois;—c'est la réponse commune.)—bref, de légiférer un jour pour sa petite part? quoiqu'il en soit, au raisonnement *précité* nous nous permettrons de répondre que ceux qui en accouchent n'oublient qu'une toute petite chose, c'est de songer à leur propre honneur national,—oh pas davantage! et que, par tout dire en un mot, les raisonnements de cette nature sont justement ce qu'on appelle des raisonnements d'abrutis. Nous demandons bien pardon de ce mot aux personnes qui pourraient se reconnaître dans l'objection textuelle que nous venons de reproduire mais ce mot, nous n'en connaissons absolument pas d'autre qui rende plus exactement notre pensée et qui traduise mieux notre opinion.

PAUL DE MALLIAY,
Des Zouaves Pontificaux,
Ancien officier d'ordonnance de S. Exc. le Général Kanzler,
Ministre des Armes de Sa Sainteté.

ECHOS DE LA CAPITALE.

M. DeCelles écrit d'Ottawa à la *Minerve* :

Il y a quatre jours que, du haut de la tribune des journalistes, je contemple et étudie la nouvelle Chambre, sans pouvoir m'orienter. Ce n'est pas étonnant, après le remue-ménage de ces derniers temps! D'abord mouvement général de droite à gauche, et de gauche à droite; puis entrée en scène de soixante figurants récemment nés à la vie parlementaire. C'est à s'y perdre. Chose assez naturelle, les groupes qui existaient à gauche, se sont reformés à droite de la même manière. On remarque çà et là les mêmes compagnons de banquette: on voit qu'ils ont déménagé en se tenant par la main. Qui se ressemblent s'assemblent. M. Laflamme et M. Jetté sont encore voisins. Pourtant de prime abord, ils ne se ressemblent guère, au physique et au moral. La figure exsangue du député de Montréal-Est n'a rien du teint enluminé de M. Laflamme; autant le premier paraît calme et concentré, autant l'autre paraît bouillant et actif. Ce n'est pas la seule différence qui frappe chez ces deux beaux-frères siamois....

En quittant ces deux illustres du rougisme, j'aperçois les places occupées jadis par des amis. Mais que sont devenus les neiges d'Antan? L'aimable Ross préfère aujourd'hui les splendeurs du fauteuil présidentiel du conseil législatif à son modeste siège de député. M. Archambault s'est donné à Québec, dédaignant Ottawa trop anglicisé pour ses allures françaises. Blanchet est indispensable à l'assemblée de Québec; Gendron s'est effacé pour nous donner Mousseau et le rendre heureux. Tous manquent à nos cercles, ainsi que Benoit à la figure enjouée, ayant toujours un sourire à la disposition de ses amis.

M. Geoffron et le Dr. Paquet se tiennent encore par la main. Voilà deux députés précieux pour le parti. Ce sont deux excellents *whippers-in*. Ils ont plus fait qu'homme du monde pour discipliner le parti et enrégimenter les jeunes à la suite de M. Dorion. Ce sont eux qui dirigent le noviciat rouge. Quand un jeune député peu ancré dans ses principes arrive, ces deux fins matois, sans avoir l'air d'y toucher, lui font subir un siège en règle, et, ma foi ils réussissent assez souvent....

Le vaillant Docteur, charmant garçon au fond, tient toujours un cataplasme rouge et des pillules libérales à la disposition des imprudents bien disposés.

Il y a quelques années, il se fit un mouvement dans la province de Québec pour faire arriver les jeunes en Parlement. Ce mouvement échoua complètement. Sans s'être entendus, et peut-être à leur insu, les électeurs ont repris le projet et ils ont réussi. Jamais on n'a vu en Chambre autant de députés dans la fleur de l'âge! MM. Laurier, Ouimet, Gill, Fréchette, St. George, Cimon, Fiset, Rouleau, Taschereau, Richard se classent entre 25 et 30 ans. Pour peu qu'ils aient de la veine, ils ne passeront point de vie à trepas, sans voir, comme M. Cauchon, leur quart de siècle d'expérience. Mais gare à vous, Messieurs les jeunes; souvent ceux qui commencent tôt finissent vite. Les débuts hâtifs, suivis de naufrages inattendus, sont nombreux dans notre histoire politique. Il y a parmi les jeunes gens des hommes de talent qui feront leur marque, et qui ont déjà donné un avant-goût de ce qu'ils nous offriront plus tard. Puisque le nom de M. Laurier s'est présenté sous ma plume, il me faut bien dire, au risque de le froisser, que son discours si éloquent, si conservateur, ne l'a pas mis en odeur de sainteté auprès des chefs.

L'absence la plus pénible, parce qu'elle est irréparable, et la plus sérieuse, est celle de ce pauvre Sir George. Hélas! nous nous sommes aperçu avant aujourd'hui, qu'il n'était plus au milieu de nous! Lorsque Washington mourut, on plaça sur son siège une branche de laurier. Nous n'avons pas besoin d'une marque semblable pour nous rappeler qu'il n'est plus là, pour soutenir les grands combats et mener ses amis à la bataille; son souvenir se conserve sans cela au fond de nos cœurs, et il ne suffit pas à un nouveau ministre d'occuper son siège pour le faire oublier.

CHRONIQUE.

M. McGreevy a réussi à placer des bons du chemin de fer de la Rive Nord sur le marché de Londres. Il a aussi acheté les matériaux nécessaires et les travaux seront bientôt commencés. Ce monsieur doit partir pour le Canada samedi prochain.

Le *Times* d'Ottawa annonce la nomination officielle de M. Truteau au poste de Commissaire de l'Intercolonial. M. Truteau remplace M. Walsh, qui a résigné. Le *Times* dit que cette nomination est *pro tempore*, et que M. Truteau gardera sa place d'assistant commissaire des Travaux Publics. Le gouvernement veut retarder la nomination permanente jusqu'à ce que l'administration de l'Intercolonial soit placée sous le contrôle du département des Travaux Publics.

On lit dans le *Courrier d'Ottawa* :

Maintenant que le calme est un peu rétabli, nous pouvons dire, sans indiscrétion, que pendant toute la durée de la tempête, M. Riel n'a pas bougé de Hull,—tantôt chez un ami, tantôt chez un autre. Il s'est même donné le luxe de venir parfois, même en plein jour, passer sous la barbe des fameux *détectives* munis des *warrants* de Clarke; et s'il ne l'ont point reconnu, ce n'est pas sa faute; il paraissait fort disposé à leur faire gagner la magnifique aubaine promise pour sa tête.

Plaisanterie à part, nous pouvons dire que si jamais un littérateur veut se donner la peine d'écrire la vie intime de M. Riel depuis l'automne dernier, les mille et un incidents qui l'ont signalée, les bons tours qu'il a joués, il fera certainement, en se tenant dans les limites de l'authenticité, le récit le plus merveilleux qu'il soit possible d'imaginer.

L'hon. M. Langevin a été interrogé par le comité chargé de s'enquérir des troubles du Nord-Ouest.

Mgr. Taché et M. l'abbé Ritchot sont à Ottawa et ont aussi été entendus par le comité de l'amnistie.

Le comité siège à huis-clos, à raison des dépêches secrètes échangées entre le gouvernement impérial et celui du Canada qui doivent être produites.

Jusqu'au *Globe* qui se sent dégoûté de la conduite de M. Clark, tant il est vrai que les traîtres ont toujours ce qu'ils méritent. Voici ce qu'il dit dans un numéro du 11 :

La déclaration du procureur-général de Manitoba le fait paraître sous un jour défavorable. Elle prouve que pendant trois ans, quoiqu'informé de tous les faits qui l'ont décidé si tard à agir, le principal administrateur de la loi à Manitoba est non-seulement demeuré inactif et a laissé le meurtrier au jour, mais il a été en termes plus ou moins intimes avec lui, l'a rencontré chez Mgr. Taché, a bu à sa santé et finalement a discuté avec lui l'intention de celui-ci de se présenter pour obtenir un siège en parlement. Voilà un spectacle assez triste.

Son Honneur le Juge Ramsay a annulé le verdict du jury du coroner faisant peser une accusation de meurtre par imprudence sur M. Brydges. La décision a été appuyée par l'honorable Juge Sanborn.

L'auteur des *Maple Leaves*, M. Lemoine, écrit au *Chronicle* de Québec :

Le sans-gêne avec lequel les princes européens trai-

taient les colonies au temps passé, a fait l'objet des observations de l'histoire. Chacun sait comment Napoléon Ier vendit, en 1804, la colonie favorite de la France, la Louisiane, au propriétaire de la *Maison-Blanche*. Tout récemment l'Alaska a été trafiqué par l'Ours de Russie, lequel a assez joliment "mis dedans" l'oncle Sam, en dépit de la réputation de souplesse de celui-ci. En 1632, après avoir tenu le Canada pendant trois ans, l'Angleterre le rendit à la France, comme on sait. Mais ce qui est nouveau pour nous c'est la proposition qui aurait été faite par l'Angleterre de rendre le Canada à la France, en 1774, si cette dernière consentait à ne point se mêler de la révolution américaine—ce qui ne fut pas accepté, puisque d'Estaing et La Fayette partirent en guerre. M. Benjamin Sulte, bien connu par ses recherches historiques, publie ce fait dans *L'Opinion Publique*, l'empruntant à des sources manuscrites récemment mises au jour à Paris. Quelqu'un ne pourrait-il pas jeter de la lumière sur ce remarquable incident historique.

Les élections dans Québec-Est et Québec-Centre ont eu lieu le 16 et le 17.

M. Valin a été élu avec 158 voix de majorité, et M. Rinfret par 500 voix.

Ils sont tous deux partisans du gouvernement local.

Le *Citizen* dit que le ministre de la marine considère que le succès du traité de réciprocité est une chose certaine.

Dans la correspondance relative à l'amnistie à ceux qui ont pris part aux troubles du Nord-Ouest et qui a été soumise à la Chambre le 17 courant, il y a une lettre du Gouverneur Archibald contenant un memorial signé par 5,000 Métis et dans lequel il est dit, entre autres, que l'on avait promis formellement aux délégués de la Rivière-Rouge, que nul Métis ou tout autre habitant de la province ne serait molesté pour avoir pris part à l'agitation dans cette province, promesse qui, disent-ils, fut confirmée par le gouvernement du Canada et réitérée au nom du gouvernement impérial par Sir Clinton Murdoch.

Le gouverneur Archibald dit que le memorial a été présenté par M. Beauchemin, député de St. Vital à la Législature locale.

Il y a aussi dans cette correspondance un long document signé par Riel et Lépine, et dans lequel ils disent que le gouvernement d'Ottawa semblait disposé à rejeter sur eux l'entière responsabilité des troubles qui ont eu lieu en 1869-70.

Sir John A. Macdonald et Sir George Etienne Cartier auraient accepté les propositions suivantes que leur soumettent les délégués du gouvernement provisoire :

"Que toutes les dettes contractées par le gouvernement provisoire au sujet des mesures illégales et téméraires que les officiers du gouvernement de la puissance avaient prises pour nous jeter dans la guerre civile, devraient être payées en entier par la trésorerie de la Puissance, et que pas un seul des membres du gouvernement provisoire ou de ceux qui agissaient d'après leurs ordres, ne seraient en aucune manière molestés ou auraient à répondre pour avoir pris part au mouvement, ou pour ce qui avait amené les présentes négociations."

Les délégués demandèrent une garantie et les deux ministres répondirent que tout était accordé par le fait qu'une bonne entente existait entre le Canada et le Nord-Ouest.

Les délégués dirent qu'il leur fallait des preuves certaines sur ce point pour satisfaire ceux dont ils prenaient les intérêts.

Là-dessus, Sir John et Sir George n'hésitèrent pas à dire que sur ce point ils pouvaient satisfaire les délégués.

SONNET

A HENRY WADSWORTH LONGFELLOW

Poète, l'autre jour nos forêts infinies
Sentirent sur leur sein passer un doux frisson;
L'air printanier s'emplit d'étranges symphonies,
Et l'aigle interrogea du regard l'horizon.

Et, mêlant ses accords aux mâles harmonies
Des torrents, chaque oiseau modula sa chanson,
Et de l'immensité les cent voix réunies
Frémirent tout à coup comme d'émotion.

Que se passait-il donc? Oui, quelle chose obscure
Avait fait tressaillir notre grande nature,
Avait rempli d'émoi le monde aérien?

C'est qu'alors, barde aimé, dont la lyre divine
Sut immortaliser le nom d'Évangéline,
Ton pied s'était posé sur le sol canadien!

W. CHAPMAN

St. François de la Beauce, avril 1874.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE PARLEMENTAIRE DU CANADA
DEPUIS 1792 JUSQU'À 1867, PAR JOSEPH A.
CHAGNON, Av.

DEUXIÈME PARLEMENT, 1ÈRE SESSION.

Conformément aux brefs d'élection émanés le 3 juin 1796, les élections générales eurent lieu dans le cours de l'été; plusieurs membres du premier parlement refusèrent de briguer de nouveau le suffrage populaire; plusieurs autres ne furent pas réélus, car sur cinquante, trente-six nouveaux députés entrèrent.

La fraction anglaise ne négligea aucun moyen pour augm-

ter sa représentation, mais ses efforts furent vains. Plusieurs officiers rapporteurs, créatures du gouvernement, employèrent la violence et la fraude pour faire triompher les candidats officiels.

Quelques contestations d'élection furent faites, mais la Chambre ne s'en occupa nullement, quoiqu'elles fussent fondées en fait et en droit.

Lord Dorchester étant parti de Québec le 9 juillet 1796, laissant à la tête du gouvernement le général Robert Prescott, sous l'administration duquel s'ouvrit, le 24 janvier 1797, la première session du second parlement du Bas-Canada, dans la 37^{ième} année du règne de Georges III.

M. A. Panet, député de Leinster, fut de nouveau réélu orateur de l'Assemblée malgré l'opposition du parti anglais qui avait proposé M. Young et la défection de quatre Canadiens.

Dans son discours, le général Prescott mentionna le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis exprimant l'espoir que le Bas-Canada en bénéficierait, et demanda que les pouvoirs accordés à son prédécesseur par le bill concernant les étrangers lui fussent continués. Des pouvoirs extraordinaires permettaient à l'exécutif d'arrêter toute personne suspecte ou soupçonnée de haute trahison, de la détenir selon bon plaisir sans procès, sans même lui faire connaître pour quoi on l'emprisonnait.

En 1810, la Chambre refusa de continuer cette mesure qui avait donné lieu à bien des actes arbitraires et tyranniques.

Pendant le cours de la session, M. Wm. Grant, député de la Haute-Ville, Québec, proposa "qu'il fut résolu que pour l'éducation de la jeunesse, il était nécessaire qu'une université fut fondée, sur des principes libéraux, aussitôt que les circonstances le permettraient." Cette proposition fut rejetée par une majorité de quinze voix.

La Chambre présenta une adresse au lieutenant-gouverneur l'enjoignant de vouloir bien lui donner instruction de construire de nouveaux palais de justice dans les cités de Québec et de Montréal, et dans le comté de Gaspé.

Elle présenta aussi une adresse complimenter au général Robert Prescott à l'occasion de sa promotion au grade de gouverneur-général. (28 avril 1797.)

La session fut close le 2 mai, et les six bills suivants furent sanctionnés :

Cap. I. Acte qui continue pour un temps limité, un acte passé dans la 26^{ième} du règne de S. présente M., intitulé : "Acte qui fait une provision temporaire pour le règlement du commerce entre cette province et les Etats-Unis de l'Amérique par terre ou par la navigation intérieure." (Expiré.)

Cap. II. Acte qui continue un acte passé dans la 36^{ième} du R. de S. M. intitulé : "Acte qui continue certaines parties d'un acte passé dans la 34^{ième} année du R. de S. M., intitulé : "Acte qui établit des règlements concernant les étrangers et certains sujets de S. M., qui ayant résidé en France, viennent dans cette province, ou y résident, et qui donne pouvoir à S. M. de s'assurer et détenir des personnes accusées ou soupçonnées de haute trahison; et pour l'arrêt et emprisonnement de toutes personnes qui peuvent individuellement par des pratiques scditeuses tenter de troubler le gouvernement de cette province." (Expiré.)

Cap. III. Acte qui ratifie, approuve et confirme certains articles d'un accord provisionnel relativement aux droits, conclu entre les commissaires respectifs de cette province et de celle du Haut-Canada à Montréal, 28 janvier 1797, et qui leur donne effet :— (Expiré en 1801.)

Cap. IV. Acte pour amender la loi maintenant en force, et pour faire une provision plus efficace pour le pilotage du fleuve St. Laurent, entre le Bassin de Québec et l'île du Bic et pour en améliorer la navigation jusqu'à Montréal. (Rappelé.)

Cap. V. Acte qui continue un acte passé dans la 33^{ième} de S. M., intitulé : "Acte qui pourvoit des officiers rapporteurs pour les chevaliers, citoyens et bourgeois, pour servir en assemblée." (Expiré.)

Cap. VI. Acte pour la meilleure préservation du gouvernement de S. M., tel qu'il est heureusement établi par la loi en cette province.

—Cet acte suspendait l'*habeas corpus* vu la guerre européenne.—(Expiré, mai 1798.)

DEUXIÈME SESSION.

Elle commença le 20 février 1798, et non le 28 ainsi que l'enseigne erronément M. Christie, p. 187 vol. II.

M. Pascal Sirois, membre pour Cornwallis et M. J. Vigé, membre pour Kent, tous deux décédés pendant la vacance, furent remplacés par MM. Pascal Taché et Bertelot d'Artigny.

M. Planté, à la demande des contribuables, proposa quelques amendements à la loi des chemins qui, après avoir été renvoyés de l'Assemblée à l'Assemblée en conseil, finirent par être abandonnés.

Cinq bills sans importance furent passés à cette session close le 11 mai.

Cap. I. Acte pour continuer encore un acte passé dans la 36^{ième} du règne de S. M., intitulé : "Acte qui fait une provision temporaire pour le règlement du commerce entre cette province et les Etats-Unis de l'Amérique par terre ou par la navigation intérieure." (Cet acte qui devrait expirer le 1er janvier 1797 est continué au 14 juin 1799.)

Cap. II. Acte qui continue un acte passé dans la 37^{ième} du règne de S. M., intitulé : "Acte pour la meilleure préservation du gouvernement de S. M., tel qu'il est heureusement établi par la loi en cette province." (Cet acte qui devait expirer le 1er mai 1798, est encore continué au 1er juin 1799.)

Cap. III. (Sanctionné, 11 mai 1798). Acte pour allouer à la province du Haut-Canada, une proportion des droits imposés par la législature de cette province, sur tels articles qui ont été transportés de cette province dans le Haut-Canada entre le 1er jour de mars et le 31 décembre 1797.

(—Cet acte donne au gouverneur pouvoir de signer Warrant au receveur-général pour payer au Haut-Canada la proportion de droits qui lui est due en vertu de "l'acte qui ratifie, approuve et confirme, etc., etc." passé dans la 37^{ième} Geo. III cap. 3^{ième}, ci-devant mentionné.)

Cap. IV. Acte qui révoque un acte passé dans la 36^{ième} de Sa présente M., et qui appointe de nouveaux commissaires de la part de cette province, pour traiter avec les commissaires du Haut-Canada aux effets y mentionnés ;

(L'acte de la 36^{ième} Geo. III cap. 6, est révoqué; et par le présent acte, John Lees, Ls. Chs. Foucher, Alexandre Auldjo, Jos. Papineau, Thomas Coffin et Jos. Périneault, écra., sont nommés commissaires pour traiter avec les commissaires du Haut-Canada.)

Cap. V. (sanct. 11 mai 1798). Acte qui continue encore pour un temps limité un acte passé dans la 33^{ième} du règne de S. M., intitulé : "Acte qui pourvoit des officiers rapporteurs pour les chevaliers, citoyens et bourgeois pour servir en assemblée." (Cet acte devait expirer le dernier décembre 1798;—il est continué de nouveau au 1er janvier 1799.)

TROISIÈME SESSION.

La Chambre fut convoquée et s'ouvrit le 28 mars 1799. Cette session n'offre rien de remarquable, si ce n'est toutefois la question des honoraires des membres soulevée par M. J. Papineau. Il avait proposé à l'Assemblée d'examiner s'il ne serait pas à propos d'indemniser le président et les membres pour leur perte de temps et frais de voyage. Mais cette proposition fut rejetée par la grande majorité de l'Assemblée.

La session fut prorogée le 3 juin suivant, et les dix actes ci-après reçurent la sanction royale :

Cap. I. Acte qui continue encore pour un temps limité un acte passé dans la 33^{ième} de S. M., intitulé : "Acte qui pourvoit des officiers-rapporteurs pour les chevaliers, citoyens et bourgeois pour servir en assemblée." (Cet acte, (33 Geo. III cap. VII,) qui devait expirer le 12 janvier 1799, est encore continué au 1er janvier 1800.)

Cap. II. Acte qui continue encore un Acte passé dans la 35^{ième} Geo. III, intitulé : "Acte qui fait une provision temporaire pour le règlement du commerce entre cette province et les Etats-Unis de l'Amérique par terre ou par la navigation intérieure." (Cet acte, 36 Geo. III cap. I, qui devait expirer avant, est continué au 1er janvier 1800.)

Cap. III. Acte qui continue pour un temps limité un Acte passé dans la 37^{ième} Geo. III intitulé : "Acte pour une meilleure préservation du gouvernement de S. M., tel qu'heureusement établi par la loi en cette province." (Cet acte, 37 Geo. III cap. VI, qui devait expirer le 1er mai 1798, est continué au 1er janvier 1800. (Expiré.)

Cap. IV. Acte pour ratifier, approuver et confirmer certains articles additionnels de l'acte provisionnel conclu entre les commissaires respectifs de cette province et de la province du Haut-Canada, le 11^{ième} de février 1799 ;

Cap. V. Acte qui amende un acte passé dans la 36^{ième} année du règne de S. présente M., intitulé : "Acte pour faire réparer et changer les chemins et ponts dans cette province et pour d'autres effets." (Le présent acte, pour obtenir plus justement les fins de l'acte amendé, divise les cités de Québec et Montréal et les paroisses des dites cités de la manière suivante : Les cités de Québec et Montréal, telles que limitées par la proclamation de Alured Clarke, Ecr. Lieut.-Gouv. alors de la Prov., le 7 Mai, 1792,—formeront deux "Districts Municipaux," sujets aux règles générales établies par la 36^{ième} Geo. III, chap. 6; et les parties des paroisses de Québec et de Montréal qui se trouveront en dehors des limites de la proclamation sus-dite formeront des "Districts de Campagnes" aussi sujets à la 36^{ième} George III, cap. 6;—Les dispositions de cet acte d'amendement n'offrent rien de remarquable; elles ressemblent en général à nos règlements municipaux actuels quant aux obligations des citoyens.)

Cap. VI (Sant. 3 juin 1799). Acte qui pourvoit des Maisons de corrections dans les différents Districts de cette Province. (Cet acte ne devait durer que 2 ans à partir de sa passation.—(Expiré.)

Cap. VII (Sanct. 3 juin 1799). Acte pour régler les poids et mesures de cette Province.

Cap. VIII (Sanct. 3 juin, 1799). Acte pour accorder plus amples salaires et encouragements ultérieurs aux maîtres et aides de Postes en cette province. (Cet acte devait se continuer jusqu'au 1er janvier 1802.—(Expiré.)

Cap. IX. Acte pour abroger certains actes qui accordent des taux et droits à S. M.; et pour accorder des droits nouveaux et additionnels au lieu d'iceux, et pour les approprier à défrayer les dépenses de l'administration judiciaire, et au soutien du gouvernement civil dans cette Province; et pour d'autres fins y mentionnées;— (Cet acte offre de remarquable, qu'après que les Commissaires nommés par le Gouverneur pour choisir et acheter les emplacements pour ériger les Cours de Justice, etc., auront acheté, en leur dite qualité, il les transporteront aux Protonotaires des Cours du Banc du Roi et à leurs successeurs pour toujours, lesquels formeront une corporation pour tenir en succession perpétuelle les dits emplacements et cours de justice.)

—Les Salles d'Audience coûteront : £5,000 pour Québec et £5,000 pour Montréal; les argents avancés par S. M. lui seront remboursés, etc., etc., au moyen de taxe sur Brefs, commissions rogatoires etc., etc., et autres actes de procédures; etc., etc....

Cap. X (Sanct. 3 juin 1799). Acte pour ériger des Salles d'audience avec des offices convenables dans les districts de Québec et de Montréal, et pour défrayer les dépenses d'icelles;— (Expiré.)

—Cet acte offre de remarquable, qu'après que les Commissaires nommés par le Gouverneur pour choisir et acheter les emplacements pour ériger les Cours de Justice, etc., auront acheté, en leur dite qualité, il les transporteront aux Protonotaires des Cours du Banc du Roi et à leurs successeurs pour toujours, lesquels formeront une corporation pour tenir en succession perpétuelle les dits emplacements et cours de justice.)

—Les Salles d'Audience coûteront : £5,000 pour Québec et £5,000 pour Montréal; les argents avancés par S. M. lui seront remboursés, etc., etc., au moyen de taxe sur Brefs, commissions rogatoires etc., etc., et autres actes de procédures; etc., etc....

L'ÉVASION DE ROCHEFORT.

Diverses versions continuent à circuler sur l'évasion de Rochefort, sans qu'on soit encore en mesure de les contrôler. La *Correspondance républicaine* donne quelques notes sérieuses sur la façon probable dont s'est opérée cette évasion.

Rochefort en débarquant à la presqu'île Ducos, a trouvé abri dans la case de Paschal Grousset, un peu plus grande que les autres. Ils étaient donc en relations continuelles.

Dans ses dernières lettres, il disait qu'il nageait beaucoup; il est en effet excellent nageur. Paschal Grousset, excelle également dans tous les exercices du corps. Il est donc probable qu'ils auront gagné à la nage quelqu'un des nombreux bâteaux négriers anglais qui font fréquemment escale en rade de Nouméa, se dirigeant vers l'Australie.

Quant à Jourde, il avait obtenu d'aller travailler à Nouméa, et peut-être est-ce lui qui a organisé le complot et établi des intelligences avec quelque capitaine de bâtiment étranger, lequel aurait accueilli Rochefort et les autres en passant devant les récifs de l'île Ducos, et transporté tous les prisonniers à Newcastle, dans la Nouvelle-Galles du Sud.

Il est exact, comme nous l'avons dit, que Jourde avait fait venir sa femme il y a quelque temps, et la *Correspondance républicaine* ajoute que sur la demande de M. Rochefort, le tuteur

de ses enfants, M. Destremx, lui avait envoyé une somme d'argent qui ne doit pas être arrivée à destination. D'où il résulterait que rien n'était préparé et que les évadés ont saisi l'occasion aux cheveux. Le *Courrier de Paris* a des renseignements qui infirment cette nouvelle. Nous ne ferons que les reproduire sous toutes réserves.

Depuis trois jours il y a, entre le cabinet de Versailles et celui de Saint-James, un échange de notes dont la dernière a été même très aigre au sujet de l'évasion de Rochefort, Grousset et consorts.

D'après le cabinet anglais, le navire qui a enlevé les cinq prisonniers a été équipé et frété par des amis des prisonniers, le navire était français, monté par vingt-six hommes d'équipage tous décidés à faire, si besoin était, le coup de feu lorsque le moment serait venu. Les prisonniers à enlever étaient dix-sept. Au signal convenu, cinq seulement ont pu être prêts, les autres étaient occupés à une corvée.

Le vaisseau en question avait le drapeau anglais, frauduleusement arboré, dit le gouvernement anglais. De son côté, le gouvernement français prétend savoir que le vaisseau a été équipé, monté et frété en Angleterre et que le gouvernement anglais ne pouvait ignorer sa destination, d'autant plus que ses croisières l'ont rencontré, que partant, l'évasion s'étant effectuée sous la protection du pavillon anglais, l'Angleterre doit les rendre ou doit en être responsable.

Le vaisseau a croisé en vue de Nouméa plusieurs jours; il portait un double pavillon de l'Etat et avait même deux canons à l'avant-bord.

D'autres journaux vont plus loin et l'*Indépendance Belge*, avec une paisible impudence, déclare que les habitants de Sidney ont fait une ovation à M. Rochefort et à ses compagnons. Comment le bon M. Paul Foucher peut-il savoir cela?

Pour des raisons que chacun comprendra, nous avons été sobres de réflexion sur cet étrange événement. Ces réflexions, le *Constitutionnel* les fait pour nous dans un article que nous voudrions faire lire à tous les obscurs comparses, sans l'aide desquels les révolutions seraient impossibles.

Un seul point nous frappe : les grosses pièces s'échappent, le fretin reste dans les mailles et restera toujours dans les mailles.....

Allez, candides, naïses et sottes âmes! Faites des révolutions, levez les pavés, semez le pétrole, pour détruire les aristocrates, comme vous dites! Les aristocrates, ne les cherchez pas ailleurs que dans vos rangs! Célébrez l'*Egalité*, chantez-la à tue-tête, demandez-la à vos chassepots; vous ne la trouverez pas même dans l'expiation! vos aristos sauront se tirer d'affaire; ils ont le gousset bien garni, de belles relations, des amis opulents, qui ne pensent qu'à eux. Vous, infâme gibier d'émeute, vous, on vous laissera languir sans espérance, ni secours, ni consolation, jusqu'à ce que la pitié et la clémence de ceux que vous appelez les réactionnaires vous arrachent de votre rocher. Il vous restera, il est vrai, la satisfaction de savoir que MM. Rochefort, Grousset, Régère, la passent douce et bonne à New-York ou à Londres.

Vous ne pensiez pas qu'il en serait ainsi, n'est-ce pas, le 18 mars 1871, quand vous proclamiez et acclamiez votre Commune avec une ivresse si ingénue? Si vous aviez lu l'histoire, vous l'auriez su; elle vous eût prophétisé votre fin; les insurrections n'en eurent jamais d'autre: les gros arrivent aux places, à la fortune, à l'impunité; le lot des petits est d'être broyés, comme sont broyés, sous les roues du char qui traîne leurs idoles, les stupides et fanatiques prolétaires de l'Inde.

F. M.

NOS GRAVURES

LE DÉJEUNER

Le petit bonhomme a de l'appétit le matin. On voit d'ailleurs par ses jambes et ses bras rondelets qu'il a l'habitude, comme on dit, de se trouver au logis à l'heure des repas. Sa mère, si heureuse en ce moment des soins qu'elle lui donne, ne songe pas qu'il la délaissera un jour... pour une autre.

LE DÉMAGOGUE ET L'ARISTOCRATE.

C'est la reproduction de deux œuvres de Sir Edwin Landseer. Il nommait la première *Low Life* et la seconde *High Life*.

Le démagogue—on pourrait dire le *démadogue*—est un terrible mâtin qui ne mange pas de friandises, mais qui a des muscles et une dent à faire frémir. L'Aristocrate est un souple lévrier qui voit de loin le gibier, mais fait trop bonne chère pour le rejoindre vite. Il est facile de comprendre que s'il ne prend pas d'avance ses précautions, et se trouve un jour en chicane avec le Démagogue, c'est lui qui recevra les mauvais coups.

LE JUGEMENT DU CANONNIER

Cette gravure représente une des scènes les plus grandioses du dernier ouvrage de Victor Hugo : *Quatre-vingt-treize*; c'est l'épisode de la fameuse caronade qui, ayant brisé son amarre sur la corvette, battue par les vents, qui porte un chef à l'insurrection vendéenne, court sur ses roues au gré du roulis et du tangage, bélier de fer évenrant la muraille de bois.

L'accident a été causé par la négligence d'un canonier. Mais ce canonier l'a bravement réparée en arrêtant "le monstre" au péril de ses jours. C'est ce double incident qui amène la scène que représente notre dessin. Pour avoir arrêté la caronade, le canonier est décoré. Alors : "Hurrah!" crièrent les matelots. Les soldats présentèrent les armes, et le vieux passager, désignant du doigt le canonier négligent, ajouta : "Maintenant, fusillez cet homme." Ce vieux passager n'est autre que le marquis de Lantenac, le chef désigné de l'insurrection vendéenne.

La scène est belle et admirablement rendue par le dessin.



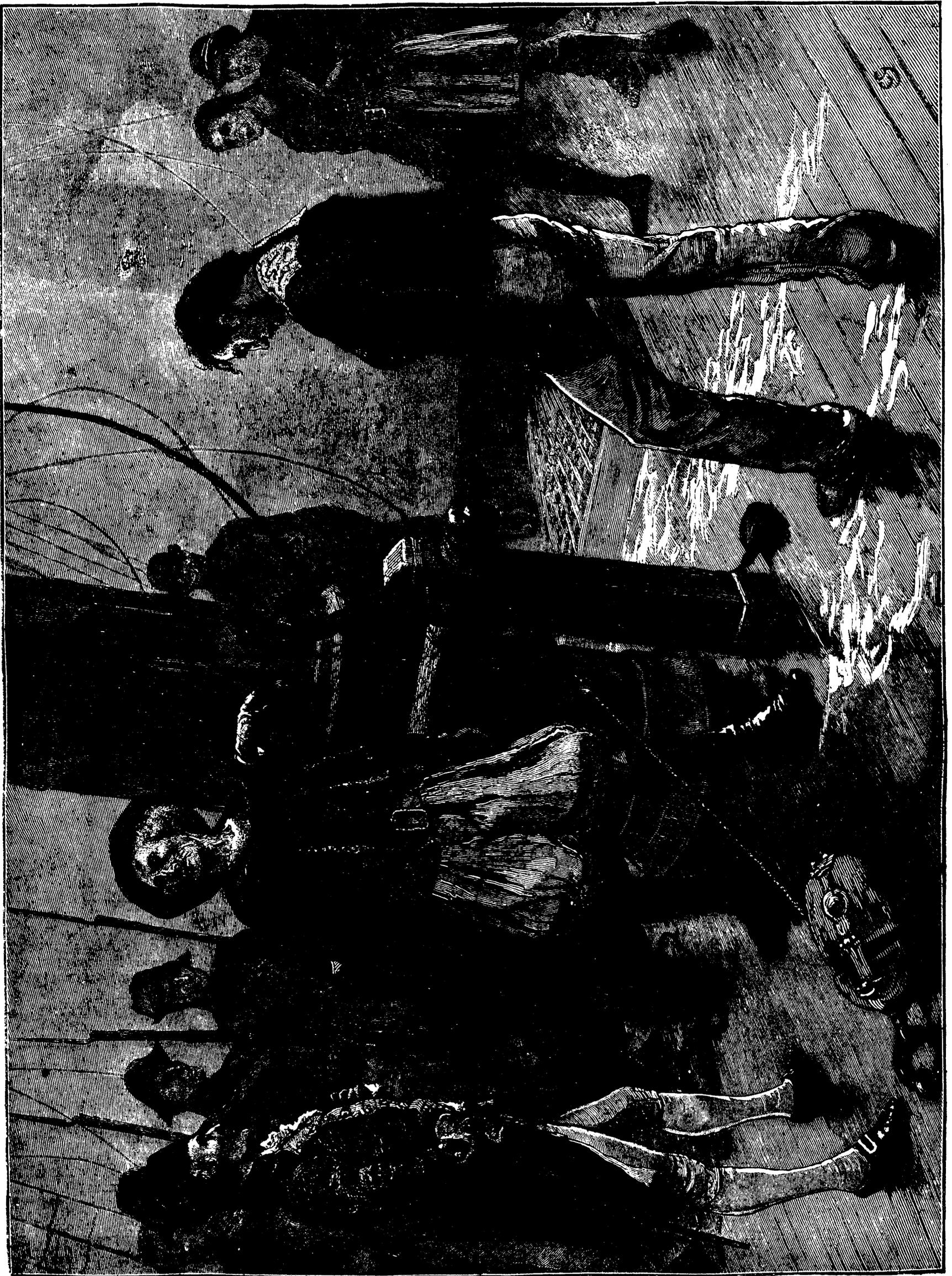
LE DEJEUNER.



LE DÉMAGOGUE.



L'ARISTOCRATE.



LE JUGEMENT DU CANONNIER.

LA PERTE DE L'EUROPE.

Le steamship *Greece* est entré dans le port, lundi, à une heure avancée de la soirée, avec les passagers et l'équipage du paquebot *L'Europe*.

En sortant du Havre, le 26 mars, comme la marée commençait à baisser, *L'Europe* a touché le fond. On dit même qu'il aurait dragué sur une patte d'ancre. Tel a été le point de départ de l'avarie. Aussi longtemps que le paquebot est resté dans des eaux relativement calmes, cette avarie ne s'est pas aggravée. Mais le mauvais temps est venu. Bientôt, le navire a commencé à faire eau, et malgré le travail incessant des pompes, on n'a pu maîtriser la voie d'eau. Après deux jours d'efforts constants, le capitaine Lemarié jugea que la situation était critique. Préoccupé avant tout de sauver les 400 personnes dont la vie lui était confiée, il se décida à faire des signaux de détresse à l'approche d'un navire anglais, le *Greece*, qui faisait aussi route vers l'ouest. C'est alors qu'eut lieu le transbordement des passagers et de l'équipage de *L'Europe* sur le navire qui les a amenés à New-York.

RECIT D'UN PASSAGER.

" Nous sommes partis de la rade de Brest avec un vent frais du sud-ouest et une mer assez grosse. Dans la soirée, le vent contraire qui soufflait devint plus fort. Le dimanche à midi, nous avions fait 220 milles. C'était peu, mais nous ne pouvions nous en prendre qu'au vent. Le mardi, nous avions fait 700 milles. Les passagers commençaient à se remettre de leur indisposition ; ils s'habituèrent à la mer et pouvaient sortir de leurs cabines.

" On avait remarqué que les pompes fonctionnaient constamment, mais les officiers ne s'expliquaient pas sur la cause de ce travail inusité. Personne ne se doutait que nous étions en danger. Quatre jours après notre départ de Brest, le mercredi, nous n'avions fait que 891 milles. La nuit de mercredi fut affreuse. La tempête sévissait avec une force terrible, et le paquebot semblait être littéralement le jouet des vagues. Aucun de nous n'oublia jamais cette nuit du mercredi au jeudi. On ne pouvait trouver un instant de repos.

" Le jeudi à midi, nous apprîmes que pendant les vingt-quatre heures qui venaient de s'écouler, nous n'avions fait que 140 milles. Nous étions alors à 1,031 milles de Brest, par 48 degrés de latitude et 30 degrés de longitude ouest. Dans la matinée, nous avions aperçu un steamer courant vers l'ouest. C'était le *Greece*, de la *National Line*. Dans l'après-midi, ce navire était encore en vue. Les passagers réunis sur le pont suivaient avec intérêt la marche du *Greece*. Tout-à-coup un coup de canon se fit entendre, puis un second, et nous aperçûmes le pavillon français mis en berne. En même temps, les matelots de *L'Europe* se préparaient à mettre les chaloupes à la mer. C'est alors seulement que nous apprîmes que *L'Europe* faisait eau et que nous étions en danger.

" Malgré la vive impression causée par cette mauvaise nouvelle, il n'y eut pas de confusion à bord. On vit les passagers de cabine descendre très-tranquillement et se munir de ceintures de sauvetage. Dans l'entrepont, l'alarme était grande, surtout parmi les malheureuses femmes d'émigrants qui craignaient pour leurs enfants.

" Les machines de *L'Europe* avaient cessé de fonctionner. " Nous vîmes alors pendant quelques minutes, et pour la seule fois durant cette journée si mouvementée, les marins français songer à eux-mêmes. Au lieu de mettre immédiatement les chaloupes à la mer, beaucoup d'entre eux descendirent dans l'entrepont pour y prendre leurs effets. Bien qu'il n'y eût pas de danger immédiat, les passagers considéraient avec inquiétude ce retard, et les plus calmes commençaient à se montrer préoccupés, lorsque les officiers réussirent à réunir de nouveau leurs hommes. L'embarquement commença. C'est alors seulement que nous courûmes des dangers. Jusqu'alors il n'y avait pas lieu de s'effrayer outre-mesure, car *L'Europe*, d'après les déclarations des officiers, pouvait rester à flot pendant vingt-quatre heures au moins. Mais le transbordement des passagers devait être périlleux. Il fallait descendre chaque personne dans une chaloupe à l'aide de cordes ; puis, lorsque la chaloupe serait près du *Greece*, la remonter par le même moyen à bord de ce steamship.

" Deux officiers et plusieurs matelots se tenaient près de l'échelle. En un instant on passa une corde sous les bras d'une femme, et on la glissa dans la chaloupe. Puis ce fut un enfant qu'on expédia de la même manière, puis un autre, puis une femme, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la chaloupe fût pleine, et alors elle se dirigea vers le *Greece*. Deux embarcations de ce navire vinrent aider au transbordement, qui se faisait rapidement par les chaloupes de *L'Europe*. Les passagers avaient recouvré tout leur sang-froid, et les hommes laissaient embarquer les femmes et les enfants, avant de songer à leur propre salut.

" Une petite fille allemande avait été laissée sur le navire par sa mère. On la découvrit dans un coin quand presque tous les passagers étaient déjà partis. Un brave voyageur, le Dr. Burridge, se chargea de la pauvre petite, l'enveloppa dans un châle, la prit sous son bras, et entreprit en même temps de sauver un boule-dogue favori, qu'il tenait sous l'autre bras. Il attendit tranquillement que son tour fut venu, et arriva sain et sauf à la chaloupe avec son double fardeau. Une Française, qui possédait un perroquet, fit tant et si bien qu'elle sauva le pauvre volatile, et se consola facilement de la perte de son bagage, qui avait pourtant une importance considérable.

" L'œuvre du transbordement s'est accomplie avec une rapidité, un soin remarquable. Les officiers de *L'Europe* se sont conduits avec courage, intelligence et sang-froid. On ne peut en louer quelques-uns sans paraître injuste à l'égard des autres.

" Après que tous les passagers eurent été transbordés sur le *Greece*, les chaloupes continuèrent leurs voyages d'un navire à l'autre pour sauver l'équipage et les officiers de *L'Europe*. Le capitaine Lemarié arriva dans la dernière chaloupe, en apportant avec lui les sacs de dépêches. Deux heures et demie après le premier signal de détresse, et une heure trois quarts au plus après la mise à flot de la première embarcation, les 372 hommes, femmes et enfants qui se trouvaient sur *L'Europe* avaient été transférés sur le *Greece*. Les dangers que nous avions courus pendant ce transbordement peuvent difficilement s'imaginer. Les huit chaloupes françaises avaient fait chacune trois ou quatre voyages entre les deux navires. Trois d'entre elles avaient été brisées contre la paroi du *Greece*. Quant aux deux chaloupes mises à la mer par les marins anglais, elles ont fait trois voyages. L'une a été défoncée et l'autre avariée.

" Le lendemain, les officiers du *Greece* visitèrent le transatlantique, et l'un d'eux, le lieutenant Buck, entreprit de conduire *L'Europe* dans un port. Il s'établit sur le paquebot avec une vingtaine d'hommes. A ce moment, l'eau avait éteint tous les feux de *L'Europe* ; elle avait monté de deux pieds pen-

dant la nuit. Lorsqu'on voulut mettre à la voile pour rebrousser chemin vers l'est, on reconnut que la grande longueur du navire et la petite quantité de voiles qu'il portait, rendraient les manœuvres fort difficiles sans l'aide de la vapeur. Après une heure ou deux de vains efforts, il fut décidé que le *Greece* remorquerait *L'Europe* pour l'aider à virer de bord. Mais cette expérience faillit amener une catastrophe.

" On lança une fusée porte-amarre à *L'Europe*, et les marins attachèrent les deux navires ensemble. Pendant cette opération, le *Greece* s'était approché très-près du paquebot. Après l'avoir dépassé, il fit machine en arrière pour permettre d'attacher les amarres ; mais en même temps le vent agissait sur la voile de *L'Europe* et poussait le paquebot en avant. On le vit s'avancer rapidement vers l'arrière du steamer anglais. Pendant un instant l'anxiété fut grande à bord. Les officiers anglais criaient à tue-tête aux mécaniciens de mettre la machine en mouvement, mais avant que nous eussions repris notre marche, l'avant de *L'Europe* vint donner avec force contre notre poupe, où il entra comme un couteau entre dans du fromage. Alors seulement, les machines du *Greece* commencèrent à fonctionner, et les deux navires furent de nouveau séparés.

" Quels dégâts ce choc avait-il faits à bord du paquebot ? On comprend avec quel intérêt les onze cents personnes qui se trouvaient à bord se préoccupaient de cet important détail. Fort heureusement, *L'Europe* avait frappé au-dessus de la ligne de flottaison. On voyait dans la paroi d'une cabine un trou de quatre pieds de large et de sept pieds de haut. C'était tout, mais cela eût suffi en cas de mauvais temps pour laisser passer beaucoup d'eau. Si *L'Europe* avait frappé au milieu de la poupe, elle aurait probablement écrasé l'hélice du *Greece*. Au lieu d'un navire en détresse, il y en aurait eu deux au milieu de l'Océan.

" Le résultat malheureux de cette expérience aurait dû faire renoncer à de nouvelles tentatives. Aussi lorsque vers midi, le capitaine du *Greece* se décida à partir, nous en fûmes fort satisfaits. A ce moment, les marins anglais montés sur *L'Europe* avaient réussi à virer de bord ; ils faisaient voile vers le sud avec un bon vent.

" Je n'ai pas besoin de vous dire qu'on a beaucoup disputé sur l'abandon de *L'Europe*. Les officiers anglais du *Greece* n'ont pas hésité à accuser de poltronnerie les marins français du paquebot. M. Douglas, le chef-mécanicien du *Greece*, a dit à plusieurs reprises qu'il n'aurait jamais quitté un navire dans ces conditions. Je ne mets pas en doute la bravoure des Anglais, mais j'ai pris sur moi de défendre les accusés, en faisant observer que les officiers français connaissent leur métier et qu'ils n'abandonneraient certes pas un paquebot dont la position ne serait pas compromise sans retour. Je crois que tous les passagers sont reconnaissants de ce que le capitaine Lemarié n'a pas voulu les exposer au risque de couler bas avec *L'Europe*. Car le résultat de la tentative faite par les Anglais pour sauver *L'Europe* montre combien la position était critique.

" Il y a dans cette triste histoire un détail qui peut devenir matière à de graves contestations. Le capitaine Lemarié, quand il a mis ses passagers et son équipage à bord du steamer *Greece*, pensait que son navire était perdu. Au moment de quitter *L'Europe*, j'allai à lui et lui demandai s'il y avait quelque espérance. Il me dit que le navire se maintiendrait peut-être encore à flot vingt-quatre heures et un peu plus, mais qu'il ne voulait pas risquer la vie de son monde. Il croyait évidemment que le steamer pouvait couler bas pendant la nuit. En arrivant à bord du *Greece*, il demanda au capitaine Thomas si celui-ci lui donnerait le moyen de retourner à bord de *L'Europe* dans la matinée, pour voir s'il y avait quelques chances de salut pour ce navire. Il comprit que le capitaine Thomas lui donnait une réponse affirmative. Quand M. Buck, le lieutenant du *Greece*, s'en alla le matin, je vis le capitaine Lemarié qui se tenait sur le pont, prêt à descendre dans la chaloupe. Deux fois il essaya de s'y embarquer, deux fois il en fut repoussé. Je ne connais pas assez le code maritime pour savoir au juste quand un navire est considéré comme définitivement abandonné ; mais je suis convaincu que le capitaine Lemarié croyait avoir le droit de retourner à bord de *L'Europe* et de l'inspecter une dernière fois ; autrement, il aurait hésité plus longtemps à l'abandonner. Il espérait que s'il y avait quelques chances favorables, dans la matinée, il pourrait faire des arrangements pour être convoyé ou remorqué par le *Greece*.

" Depuis que nous avons quitté *L'Europe*, nous avons eu un très-mauvais temps, et je crois que la plupart d'entre nous ne se soucieront pas bien vite de recommencer un voyage de mer."

RAPPORT DU CAPITAINE.

" Je suis parti du Havre le 26 mars à 3 h. et demie du soir ; à environ 800 mètres en dehors des jetées, la navire, lancé à toute vitesse dragua le fond dans presque toute sa longueur. Je fis sonder aux pompes immédiatement et prévenir dans les machines ; tout était en ordre. Arrivés à Brest le lendemain, nous y restâmes mouillés 24 heures ; puis nous continuâmes pour New-York ayant à bord 221 passagers, un chargement et des dépêches. Le mauvais temps commença à peine sortis : nous fîmes peu de chemin relativement ; tout allait bien, les pompes de cale des machines fonctionnaient bien ; mais le 1er avril la mer devint excessivement dure, l'eau augmenta ; les pompes fonctionnaient bien, mais l'eau nous gagnait un peu. Vers 8 h. du soir elle gagna plus rapidement et d'une manière inquiétante ; elle prit bientôt le niveau des parquets ; à 11 h. du soir le travail de chauffe devint très difficile et dangereux ; on ouvrit les valves de communication aux machines ; l'eau montait toujours. Enfin peu à peu nos chaudières s'éteignirent : tout le personnel fit tous ses efforts, mais en vain ; l'eau gagne toujours. Depuis huit heures du soir jusque dans la matinée le navire avait fatigué considérablement. Le 2 vers midi, la situation devient critique ; notre pression diminue et l'eau semble faire des progrès.

" En prévoyance de complications et de doutes sur le résultat de nos efforts, désirant mettre nos passagers en sûreté, je fis faire des signaux à un steamer qui était en vue depuis deux heures et qui faisait même route que nous, afin de le faire rallier et entrer en communication. C'était le *Greece*, de Liverpool. Aussitôt qu'il fut à petite distance, vers 4 heures du soir, je commençai le débarquement des passagers ; plusieurs fois je me rendis dans la machine ; l'eau gagnait toujours ; nos foyers sont presque tous éteints, la machine se stoppe d'elle-même. Le second du navire anglais dans son dernier voyage monta à bord et m'engagea fortement de la part du capitaine Thomas à venir m'entendre avec lui et surveiller mon navire jusqu'au jour, avec promesse formelle, devant mes officiers, de nous réintégrer à bord, si rien dans la nuit n'était survenu. J'ordonnai alors le transfert de tout mon personnel et fis mettre également des dépêches en sûreté, escortées par le premier lieutenant. Arrivé au steamer *Greece*, je laissai le long du bord quatre de mes embarcations tout armées, les quatre autres

ayant été brisées. Je montai trouver le capitaine de ce paquebot et il fut décidé que pour se rendre bien compte de la gravité de la voie d'eau, un canot dans lequel prirent place mon second et le chef ingénieur du *Greece* se rendra à bord. Ils revinrent entre 9 et 10 heures, accusant 7 pieds d'eau partout. Ensuite je traitai avec le capitaine Thomas une convention verbale, que deux de mes officiers ont parfaitement entendue, par laquelle je devais rejoindre mon navire au point du jour, juger des progrès de la voie d'eau, transborder, si possible, quelques provisions et bagages et ensuite prendre une détermination formelle par un conseil assemblé, abandonner même *L'Europe* s'il y avait lieu, ou tenter de le ramener à la voile, si possible, au port le plus voisin. Cette convention étant acceptée, je fis amarrer solidement les canots qui me restaient le long du *Greece* ; mais la mer démolit ceux que les Anglais ne purent larguer. Je restai sur le pont toute la nuit à surveiller mon navire et le matin on se disposa à amener un canot du *Greece*.

" Je me disposai à embarquer dans ce canot suivant ma convention, suivi de mon second, du troisième lieutenant et d'un mécanicien, lorsque je fus brutalement repoussé. Le chef ingénieur du *Greece* y prit place et revint déclarant que l'eau avait monté de deux pieds. Plus tard un autre canot, commandé par le premier officier du *Greece* partit pour s'embarquer de mon navire comme d'une épave abandonnée, violant ainsi toutes les lois de l'honneur et de la loyauté ; cet acte inqualifiable et contre lequel je proteste de toutes mes forces, peut être certifié par tous mes hommes, passagers et autres, qui se trouvaient sur le pont en ce moment.

" Un second canot fut amené ensuite ; j'eus la même réception. Je me rendis auprès du capitaine Thomas, auprès duquel stationnaient quelques-uns de ses officiers. Je protestai contre cette violence et contre sa mauvaise foi ; il me fut répondu par lui-même que le 1er officier du *Greece* allait immédiatement conduire mon navire en Angleterre. Nous étions alors par 49 degrés de latitude nord et 33 degrés de longitude ouest. En présence de cet acte arbitraire, privé de tous moyens, prisonnier avec tous les miens, il ne me restait plus que la dernière ressource de la révolte vers laquelle semblait marcher l'exaspération de mon équipage ; et voulant éviter une collision inévitable et peut-être meurtrière, je dus subir cette dernière humiliation.

" Je ne puis rien certifier sur l'avenir de *L'Europe* puisque l'on m'a retiré les moyens de m'en assurer, mais je dois dire pour ma défense que j'ai agi dans le but humanitaire de sauver des êtres confiés à ma garde et que je l'ai fait sans arrière-pensée et avec toute la loyauté d'un honnête homme.

" Je dois ajouter, qu'en dehors des faits ci-dessus, mes passagers et mon équipage ont été traités à bord du *Greece* avec urbanité.

" Capitaine LEMARIÉ."

Le second de *L'Europe* et les autres officiers ont fait des déclarations qui confirment le rapport du capitaine.

Le capitaine Thomas, commandant du *Greece*, et son chef mécanicien, M. Douglas, ont fait des rapports qui contredisent les faits ci-dessus. Mais comme ces faits sont affirmés par tous les officiers de *L'Europe* et par plusieurs des passagers, parmi les quels nous citerons MM. Mackenzie et Burbridge, nous croyons inutile de reproduire les longues dénégations de MM. Thomas et Douglas. Il n'y a, d'ailleurs, qu'à lire le récit indigné du capitaine Lemarié pour se convaincre que c'est là l'expression pure et simple d'une triste vérité. Les marins du *Greece*, attirés par l'appât du gain, ont saisi *L'Europe* malgré les protestations des officiers français ; voilà ce qui est incontestable. Il est vrai que la mer a déjoué la conspiration en engluant le paquebot.

AUTRES DETAILS.

On rapporte que *L'Europe* avait beaucoup fatigué pendant le dernier voyage de New-York au Havre. Mais à son arrivée en France, le navire avait été mis en cale sèche, et on l'avait soigneusement inspecté. La cargaison valait 2,500,000 francs. Elle comprenait entre autres choses 18,000 paniers de champagne et de grandes quantités de soieries. Les sacs de dépêches de *L'Europe* ont été sauvés, mais le contenu du coffre-fort est perdu. On dit à ce propos que l'équipage de prise mis à bord de *L'Europe* par le capitaine anglais s'est emparé de tous les bijoux et de tous les objets de valeur abandonnés dans les cabines par les passagers.

Les passagers de *L'Europe* ont signé la déclaration suivante : " Les soussignés désirent exprimer au capitaine Lemarié leur sincère sympathie en présence de l'accident qui lui est arrivé. En même temps, nous le remercions de tout notre cœur de sa politesse et de son affabilité pendant notre séjour à bord de son navire. Nous reconnaissons aussi qu'il a fait preuve de prévoyance en nous mettant en sûreté dès que nous avons été en danger."

Plusieurs reporters sont allés hier demander des renseignements dans les bureaux de la Compagnie transatlantique. Ils se préoccupaient surtout de savoir si la perte de *L'Europe* ne ferait pas de tort à la compagnie. Mais on a pu les tranquilliser à cet égard. Les personnes qui avaient retenu des places sur les prochains steamers n'ont pas renoncé à faire le voyage. Quant au fret, il reste toujours aussi abondant. Bientôt, le mouvement des voyageurs vers l'Europe va commencer, et malgré les sinistres qui ont frappé deux de ses navires, la compagnie compte sur une bonne saison. A partir du mois de juin, les départs auront lieu chaque semaine.

BIBLIOGRAPHIE.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉS.—ROMAN CANADIEN.—Un événement littéraire attendu de tout le public ; le Roman de M. Boucherville "Une de perdue deux de trouvés," vient de paraître à Montréal, chez l'entrepreneur éditeur de la *Revue Canadienne*.

On aimera à relire ce roman, qui a causé une si grande sensation, lors de son apparition et dont on a conservé un agréable souvenir.

Nous invitons les familles canadiennes à se procurer cet ouvrage que chacun pourra lire sans interruption et qui offrira une ressource toujours certaine à tous ceux qui aiment à se délasser l'esprit par une lecture attrayante et toujours nouvelle.

C'est une édition en deux volumes, format in-12 dont le prix est fixé à une piastre pour la ville ; les frais de port en sus, qui sont de dix cents, pour tout le Canada.

BULLETIN TELEGRAPHIQUE.

FRANCE.

Paris, 16.—Il est rumeur que l'Impératrice Eugénie a été vue ici vendredi et samedi.

Le colonel Staffel, traduit devant une commission militaire, a été acquitté.

Brest, 16.—Le vapeur *Amérique* a sombré durant une violente tempête. Il n'a été abandonné qu'à la dernière heure. Quarante passagers ont été sauvés par un vapeur italien et amenés ici.

Le vapeur *Norwegian* est aussi arrivé avec cent quarante-huit hommes de l'équipage et trente passagers. Le reste des passagers a été recueilli par un vapeur anglais. Tous les passagers s'accordent à louer le courage du capitaine Rousseau qui a gardé le plus grand sang-froid dans le péril.

Paris, 18.—Ledru Rollin souffre d'une maladie de cœur, et ses médecins lui ont ordonné de ne plus se mêler de politique.

Paris, 18.—Le rapport détaillé du dernier sinistre maritime vient d'être donné. Ce n'est qu'à la dernière extrémité que les officiers du vapeur ont résolu de l'abandonner.

Le vapeur norvégien *Aladin*, et le vapeur anglais *Michigan* furent les premiers navires signalés, qui commencèrent le sauvetage.

Le vapeur italien *Quiroleo* vint en troisième lieu et se rendit à Brest avec 180 personnes. Le transbordement s'est fait au milieu d'une violente tempête, et c'est presque un miracle que le sauvetage ait pu s'effectuer avec autant de succès.

ANGLETERRE.

Londres, 14.—Pendant une terrible tempête qui a sévi hier sur les côtes de l'Irlande le câble transatlantique posé en 1866 a cessé de fonctionner. On n'a pas encore trouvé l'endroit où le câble est brisé, mais on croit cependant que c'est à une distance d'environ 25 milles de Valence, où l'eau est peu profonde. Vu qu'il y a encore deux câbles qui fonctionnent bien, les dépêches télégraphiques seront reçues et envoyées comme à l'ordinaire.

Southampton, 15.—Les restes du Dr. Livingstone sont arrivés ici à 11 heures ce matin.

Londres, 15.—Durant la procession du convoi funèbre qui escortait les dépouilles mortelles du Dr. Livingstone des salves d'artillerie ont été tirées. La foule des spectateurs était innombrable.

Londres, 16.—Le vapeur *Amérique*, faisant partie de la ligne transatlantique, parti de New-York le 4 courant pour le Havre, a sombré mardi dernier, à une centaine de milles de Brest.

Tout le monde a été sauvé à l'exception du second officier. C'était le troisième trajet que faisait ce vaisseau; il avait à son bord 75 passagers de première classe. C'est là le troisième vapeur que cette compagnie perd dans l'espace de 6 mois.

Londres, 16.—La reine a envoyé un message aux Chambres des Communes pour les engager à voter un octroi de £25,000 en faveur de Sir Garnet Wolseley.

Londres, 16.—Sir Stafford Northcote, Chancelier de l'Échiquier, a soumis le budget anglais pour l'année finissant le 31 mars 1874.

Le revenu total s'élève à £77,335,000, donnant un surplus de £3,574,000 sur les items de M. Lowes.

Les dépenses totales s'élèvent à £76,456,000.

Londres, 18.—Les funérailles du Dr. Livingstone ont eu lieu ce matin à l'abbaye Westminster. Le cortège funèbre a été suivi d'une foule immense, on y remarquait les carrosses de la Reine et du Prince de Galles, envoyés comme marque de respect pour le célèbre défunt.

La tombe du Dr. Livingstone se trouve au centre de la partie ouest de l'abbaye de Westminster, à côté de celle du fameux ingénieur Stephenson.

Londres, 19.—Le capitaine Rousseau du vapeur *Amérique*, dans son rapport officiel, dit que le vapeur commença à faire eau le 13. En dépit de tous les efforts, l'eau gagna successivement les trois fournaies et les éteignit l'une après l'autre. Lorsque le danger de sombrer devint imminent, on décida, de l'avis des officiers, d'abandonner le navire.

Plymouth, 19.—Le vapeur français *Amérique* a été amené hier en ce port à la remorque du vapeur *Spragg* de New-Port en destination de Gibraltar et du vapeur *Barry* de Panama.

Le capitaine du *Spragg* rapporte qu'il a rencontré l'*Amérique* le 15 courant, au 47.40 lat. à la dérive en pleine mer.

En pénétrant dans le vapeur on a constaté qu'il était abandonné. Il y avait six à huit pieds d'eau dans la chambre de l'engin.

Les autres compartiments du navire étaient parfaitement secs et les mâts en bon état.

Le vapeur une fois entré au port, le service des pompes a été organisé. Il ne reste plus que deux pieds d'eau dans le navire. Le bagage des passagers, les chronomètres du navire sont sauvés. On espère sauver aussi une partie de la cargaison.

Plymouth, 20.—Le vapeur *Amérique* est maintenant remis à flot, et l'eau qu'il contenait a été complètement pompée. La cargaison sera sauvée.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 16.—Un télégramme de Londres mande qu'au-delà de cinquante mille personnes étaient présentes à l'arrivée du vapeur qui portait les restes de Livingstone. Stanley fut choisi comme l'un des porteurs des coins du poêle. Hainwright, en le rencontrant, l'a reconnu et lui a raconté les derniers moments de Livingstone.

Une assemblée de banquiers et de capitalistes a eu lieu hier soir. Elle était présidée par Peter Cooper. Les assistants ont nommé un comité qui devra se rendre à Washington et présenter une pétition au président, lui demandant d'opposer son veto au bill relatif à la circulation du papier-monnaie.

New-York, 16.—Le vapeur *Amérique* était assuré en France pour \$600,000. Il était de la même dimension et de la même capacité que le *Ville du Havre*. Il portait autrefois le nom de *Impératrice Eugénie*. Il mesurait de 335 à 431 pieds de longueur.

ESPAGNE.

Bayonne, 19.—Le général Sebillo et tout son état-major ont été dernièrement faits prisonniers par les troupes républicaines, près de Vich, mais Sebillo et plusieurs de ses officiers sont parvenus à s'échapper et ont gagné la frontière française.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

DÉCÈS.

Joseph Virgile, enfant de M. Joseph Lovesque, pilote, décédé le 9 courant, à 9 heures p.m., âgé de 5 ans.

LES RUINES

DE

MON COUVENT

TRADUIT DE L'ESPAGNOL PAR

M. LEON BESSY.

(Suite.)

XXXVI.

Je suivis le père Joseph à la sacristie. Il me fit signe de l'attendre un instant, et quand il eut achevé ses prières, je montai avec lui dans sa cellule.

—Pardonnez-moi, mon Père, lui dis-je, de ne pas remplir la promesse que je vous ai faite de ne plus parler de ma vocation jusqu'à ce que vous me l'ordonniez. Depuis que je vous ai vu, j'ai passé des moments bien tristes.

Je lui racontai alors mes luttes intérieures, mes incertitudes et mes inquiétudes, la fatalité qui avait fait partir la lettre par laquelle j'annonçais ma mort à mes parents; et je finis par lui remettre la correspondance que j'avais reçue, en le priant instamment de hâter, autant que possible, mon admission dans son Ordre. Il me répondit que le cas était grave, et que si je ne le trouvais pas mauvais, il en conférerait avec le père Gardien, qui était un homme capable de nous donner à tous deux un bon conseil. Je lui dis que cela me semblait très-bien, et il me conduisit dans une autre cellule, où je devais l'attendre tandis qu'il irait parler au père Gardien. Il ajouta que je pouvais passer mon temps à lire quelqu'un des livres qui se trouvaient sur la table.

J'en pris un au hasard, mais je ne pus pas même fixer mon attention sur le titre, tant j'étais dominé par l'idée que c'était pour moi une nécessité de m'ensevelir dans le cloître, maintenant surtout que la nouvelle de ma mort ne tarderait pas à se répandre. Je préférai m'asseoir devant la seule petite fenêtre qui éclairait la cellule. J'étais attiré vers elle par un bruit qui ressemblait à celui des vagues, et l'ayant ouverte, je vis qu'elle donnait en effet sur la mer. De ma vie je n'avais vu un aussi grand nombre de navires. Les uns arrivaient, les autres partaient; ceux-ci les voiles serrées, ceux-là sous toutes voiles. Quelques-uns avaient des proportions colossales, tandis que d'autres semblaient, par leur petitesse, jeter un défi à l'océan. A côté d'eux le vis aussi se mouvoir ça et là beaucoup de petites barques, qui, s'aidant de la voile ou de la rame, glissaient légèrement à la surface des flots, et n'y laissaient qu'un sillage passager. Mais plus loin, près de la tour d'un phare, j'aperçus la coque d'un navire fortement amarré, qui avait perdu ses voiles et toute sa mâture, et contre lequel les flots se brisaient avec violence. Celui-là, me dis-je, a vu décliner les jours de sa jeunesse, et habitué aux chocs impétueux de la mer, il brave sa colère et ses menaces.

—Mon fils, me dit le père Joseph en rentrant, je vois que tes propres pensées te plaisent toujours plus que celles d'autrui. Le père Gardien nous attend.

Je le suivis, et nous passâmes dans une autre cellule, où je trouvai un religieux assis, et tenant en main les lettres que j'avais remises au père Joseph.

Il me fit asseoir, et regardant les lettres comme s'il y eût lu ce qu'il avait à me dire, il me parla ainsi :

—Ta vocation de l'autre jour, Manuel, pouvait être un piège de celui qui nous poursuit tous pour nous surprendre là où nous y sommes le moins préparés. Celle d'aujourd'hui doit être soumise à une épreuve, et si elle en sort victorieuse, je la regarderai comme véritable, et je ferai les démarches nécessaires pour que tu sois admis, malgré les lois du siècle dans le collége des Missionnaires. Il faut que tu ailles toi-même demander le consentement de l'un de tes oncles, et soit que tu l'obtiennes ou qu'on te le refuse, tu seras reçu à ton retour. Je sais que l'épreuve est forte, mais elle me paraît indispensable. Tu croyais que pour être mort au monde il suffit de franchir le seuil d'un cloître, et de s'enfermer entre quatre murs. De cette manière tu serais entré en homme timide et en fugitif là où tu dois pénétrer en homme courageux.

Une telle admission n'est pas convenable. Il faut auparavant, que tu fasses tes preuves de bravoure, non d'une bravoure commune, mais de celle qui sait résister aux sentiments les plus tendres. Tu voulais que personne ne connût ton sacrifice; il faut, au contraire, que tout le monde en soit instruit; il faut que tu démentes la nouvelle de ta mort, qui pourrait n'être qu'une ruse pour couvrir ta faiblesse; il faut, en un mot, qu'on sache que tu es vivant, et que tu veux consacrer ta vie au service de l'Éternel. Tel est le creuset par lequel doit passer ta vocation. Elle en sortira plus pure et plus affermie, si elle est véritable. Si elle ne l'est pas, tu t'épargneras de cruels chagrins, et tu sauras que la paix de l'âme ne se trouve point pour toi là où tu la cherches, mais aux lieux que tu as quittés et où l'on te rappelle maintenant. Adieu, Manuel.

Il dit, me remit les lettres, et me laissa seul avec le père Joseph.

—Je ne puis, dit celui-ci, m'écarter de ce que tu viens d'entendre. Ou ta vocation est vraie, ou elle ne l'est pas. Si elle l'est, elle persistera; si elle ne l'est pas, tu éviteras un grand malheur.

Et avant que j'eusse trouvé un mot à lui répondre, il m'accompagna jusqu'à la sortie du couvent, et ouvrant la petite porte que j'avais vu ou entendu ouvrir tant de fois de mon auberge, il prit congé de moi.

Ce qu'on me demandait était si éloigné de mes idées et les contrariait tellement, que je crus d'abord qu'on voulait me traiter comme un enfant. Pour moi, la nouvelle de ma mort entraînait nécessairement mon entrée dans le cloître; et démentir cette nouvelle, c'était m'ôter tout espoir d'accomplir mon projet. Si le monde me croit mort, me disais-je, il ne s'opposera pas à ce que je vive tranquille, seul et oublié. Au contraire, si l'on sait que j'existe encore on me tourmentera de tous côtés, et il me

deviendra impossible de vivre dans la retraite. Ainsi, la mort, me conduira au cloître, et la vie me rendra au monde.

Maintenant, on me dit que cette mort peut causer ma perte, et que si je veux entrer dans le cloître, il me faut rompre de nouveau avec le siècle. Mais aurais-je le courage de dire à celui-ci que je reviens à lui uniquement pour démentir les bruits qui ont couru sur moi, et que, s'il me retrouve dans son sein, ce n'est que pour lui faire mes derniers adieux? Cependant je ne puis rester indécis; car, si je ne déments la nouvelle de ma mort, je ne trouverai pas le repos que j'espérais rencontrer par cette voie, puisqu'alors on me refusera l'entrée du cloître. Il faut donc me résoudre à retourner dans le monde, au risque de ne pas trouver en moi le courage et la force nécessaires pour briser les liens dont il va plus que jamais m'enlacer.

Plein de ces pensées je rentrai dans mon auberge, et je demandai à la femme d'André si le cordon établi autour de la ville était tellement sévère que personne ne pût sortir.

—Voulez-vous déjà nous quitter? me répondit-elle. Il est vrai que le cordon est rigoureux; cependant, si vous tenez à passer par contrebande, j'ai un frère, excellent marin, qui, avec sa petite barque, vous déposera au point de la côte que vous lui indiquerez.

Je lui dis de l'envoyer chercher, et il m'offrit en effet de me conduire où je voudrais, pourvu que nous puissions, en suivant la côte, faire le trajet en un jour. Je lui indiquai le point où je voulais aborder, et il me dit qu'en partant le soir, nous pourrions facilement arriver le lendemain matin. Il ajouta que l'un de ses fils viendrait avec nous, pour l'aider à ramer, s'il était nécessaire. Nous convînmes du prix, et je lui dis que je comptais revenir avec lui.

—A la grâce de Dieu, me répondit-il; si vous ne revenez pas, nous mangerons vos provisions. Mais à quand le départ? car penser que, faible comme vous êtes, vous pourriez maintenant supporter la traversée, c'est supposer l'impossible.

—Je le crois aussi, lui dis-je et il me semble que nous pouvons la remettre à trois jours.

—Bon; et combien de temps comptez-vous rester-là?

—Quelques heures seulement.

—Alors nous les emploierons à pêcher: aimez-vous la pêche?

—Je ne l'aime que sur la table.

—J'en pourrais dire autant de mon côté pour la chasse. Avez-vous des bagages?

—Ce que j'ai sur moi; rien de plus.

—Tant mieux; la provision de vivres pourra être d'autant plus complète.

Et il s'en alla, après m'avoir rappelé le jour et l'heure du départ.

XXXVII.

Nous nous embarquâmes à la date et à l'heure convenues. Le beau-frère d'André était sans doute très-lié avec les douaniers, car il parla secrètement à l'un d'eux au moment de notre départ.

—Va-t-on à la pêche, Paul? lui demanda un autre.

—Oui, répondit Paul; tout ira bien, pourvu que le poisson morde.

Nous avions en effet un bateau de pêche, et jusqu'à la tombée de la nuit nous restâmes en vue du port, comme si nous eussions voulu y entrer. Mais, dès que nous fûmes couverts par l'obscurité, nous tendîmes notre unique voile au petit vent d'ouest qui soufflait alors, et nous nous éloignâmes rapidement.

Le fils de Paul, qui était presque un homme fait, tenait le gouvernail. Je m'assis près de lui, et Paul se mit devant moi. J'avais déjà entendu parler des excursions des contrebandiers, des signes qu'il se font sur mer, et des intelligences qu'ils entretiennent avec les gardes-côtes. En me souvenant de tout cela, je reconnus aussitôt que j'avais affaire à l'un d'eux.

—La barque du Noir doit naviguer dans ces eaux, dit le fils de Paul.

—Non, répondit le père; il est parti hier dans la direction de l'ouest.

—Qu'est-ce que le Noir? demandai-je très-étonné.

—C'en est un, répondit Paul, qui n'entend pas raison et qui veut tout ou rien. Nous l'appelons le Noir pour le distinguer de ceux qui reçoivent des blancs; (1) et ceux-là forment le plus grand nombre.

—Je comprends encore moins maintenant, dis-je. De qui donc la barque du Noir pourrait-elle recevoir des blancs?

—De qui serait-ce, répondit Paul, sinon de nous qui les lui donnons, afin de pouvoir naviguer en sûreté sur ces côtes?

—Avons-nous à craindre les pirates, ami Paul? lui dis-je.

—Non, seulement les Noirs, répondit pour lui son fils.

—C'est singulier, dis-je en plongeant mes regards dans l'obscurité de l'horizon; n'avez-vous pas aperçu de ce côté deux flammes qui se succédaient rapidement, et qui se sont éteintes presque au même instant?

—C'est une chose très-commune sur mer, répondit Paul en affectant un air indifférent.

Peu après il alluma sa pipe, dont la lumière éclaira un moment notre barque; mais bientôt il l'éteignit, et nous nous retrouvâmes dans l'obscurité.

—Ne distingues-tu rien? demanda Paul à son fils.

—Il me semble, répondit celui-ci, que j'ai vu briller et s'éteindre aussitôt un fanal de navire.

—Ce sont eux, répondit le père; cinglons dans leur direction.

Quelques instants après nous passions près d'un vaisseau de haut-bord, d'où l'on jeta plusieurs ballots au fond de notre barque, sans que nous nous arrétassions; et ni Paul ni son fils ne montrèrent le moindre étonnement, ni ne demandèrent ce que c'était. Au moment où le

(1) Monnaie d'Espagne.

dernier ballot tombait dans notre barque, quelqu'un du navire nous dit à voix basse :

—Le Noir au sud-ouest.

—Alors je jette la cargaison à l'eau, dit Paul.

—Pas encore, répondit la voix; allez toujours, il viendra sur nous.

Quand nous fûmes à une certaine distance, nous vîmes de nouveau briller quelques flammes fugitives du côté où nous avions laissé le navire.

—Excellente manière d'attirer l'attention du Noir, dit Paul.

—Ils n'ont plus à craindre que l'on fasse une prise à bord, répondit son fils.

—Avec tout cela vous vous exposez à beaucoup de dangers, dis-je à mes compagnons de voyage.

—Que faire? mon jeune ami, me répondit Paul; j'ai à la maison une femme et cinq enfants.

Je vis qu'il connaissait très-bien la côte, car il rasait de si près, que nous fûmes plusieurs fois arrosés par l'écume des vagues qui se brisaient contre les rochers; et une fois il entra dans une cale étroite et très-peu profonde, sans montrer la moindre inquiétude. Je vis bientôt ce qui en était; car nous trouvâmes là des gens qui nous attendaient pour prendre les ballots. Nous les rendimes comme nous les avions reçus, rapidement et en silence.

Déchargée de ce fardeau, notre barque se balança plus légèrement sur les flots. Le vent fraîchissait toujours, et comme je commençais à souffrir du mal de mer, je me couchai dans le bateau. Le ciel était magnifique. Quand le roulis était doux, je m'endormais un instant; mais s'il était très fort ou si la charpente de notre embarcation craquait sous le choc des vagues, craignant de tomber à l'eau, je me tenais sur mes gardes et tâchais de rester éveillé. J'essayai de compter les étoiles, mais cela me lassa bientôt. Je voulus alors chercher les constellations au-dessus de ma tête: il me fut impossible d'en reconnaître aucune, ni des yeux, ni même par la pensée. Je ne les avais pas plutôt aperçues que je les perdais de vue, et à peine ma mémoire me les avait-elle représentées que je cessais de penser à elles. Mon attention était toujours fixée sur un point dont j'essayais en vain de la détacher. La moindre baie que nous trouvions sur la côte me semblait être le port de l'Abri, ou le golfe des Calasans. Si je voyais une tour sur une éminence, je la prenais pour l'ermitage, toujours si présent à ma pensée. Et si j'apercevais un arbre bercé par la brise au sommet d'une colline, je croyais reconnaître le moulin à vent dont j'avais vu tant de fois tourner les ailes. J'en vins même à porter toute mon attention sur un objet vague et incertain, qui me parut être une jeune fille à l'air mélancolique, laquelle, assise au bord de la mer, tournait vers moi son visage éploré, et, sans me voir, éclatait en douloureux sanglots. Mais je ne me laissai pas ému, et je continuai de m'abandonner, froid et impassible, à tous les caprices du roulis. Cependant, à côté de cette jeune fille, j'aperçus une seconde figure, puis une troisième, puis plusieurs autres. L'une me reconnaissait et me tendait les bras; une autre semblait m'appeler par mon nom; la troisième se dressait sur ses pieds pour mieux me voir; puis, sur le plan le plus éloigné, j'en vis encore une, absorbée en elle-même, baissant la tête et prête à pleurer, mais ne versant pourtant pas de larmes. Vivement ému, je reportai mes regards vers les étoiles. En ce moment la mer devint houleuse. Elle écuma à gros bouillons autour de moi, et soulevait de grandes vagues, comme si nous nous fussions approchés d'un golfe important. La blanche écume jaillissait par-dessus les bords de la barque et me couvrait de sa rosée. Cette écume exerçait sur moi une sorte de prestige, parce que, dans mon enfance, quand je demandais où était ma mère, on me disait que son esprit errait sur les flots. Que me veut donc ma mère, pensais-je, elle qui repose au fond de ces abîmes? et je croyais entendre ces figures lui demander de me revenir et de me conduire vers elles, parce que là je trouverais la joie et le bonheur.

Je me relevai plein de terreur, car il me sembla que l'esprit écoutait ces voix qui venaient de la terre, et accourait vers moi pour me saisir.

—Que me voulez-vous? m'écriai-je.

—Ne m'avez-vous pas dit, me demanda quelqu'un à l'oreille, que vous vouliez aborder à Saint-Telme?

Je reconnus la voix de Paul, mais je le regardai assez longtemps avant de pouvoir lui adresser une parole.

—Oui, lui répondis-je à la fin; mais pourquoi me dites-vous cela?

—Parce que nous sommes en vue de Saint-Telme, et qu'au détour de cette colline est le port que nous cherchons.

Il commençait à faire jour. Paul conduisit sa barque dans une petite anse presque entièrement cachée entre deux rochers élevés, et quand je sautai à terre, il me dit :

—Je vous attendrai ici jusqu'à une heure après la tombée de la nuit; et si alors vous n'êtes pas revenu, je croirai que vous avez préféré rester.

XXXVIII.

Mon intention, en abordant, était d'aller trouver mon oncle Narcisse, de me jeter à ses genoux, de lui demander son consentement, et de repartir. Mais je n'eus pas plutôt mis le pied sur cette terre si connue, qu'une indécision douloureuse s'empara de moi. Où irai-je? que ferai-je? que dirai-je? Et, au lieu d'entrer dans le bourg, je fis un détour à gauche. Un édifice imposant s'offrit bientôt à ma vue. C'était le monastère des Bénédictins de l'Observance, fondé, selon les uns, au milieu du Xe siècle, selon d'autres, vers la fin du VIIIe. On n'entendait pas le moindre bruit dans le bourg; mais les portes du monastère étaient ouvertes. J'entrai dans l'église et je m'agenouillai à l'endroit le moins apparent. Des coups de sonnette annoncèrent le commencement de plusieurs messes, et je remarquai que le célébrant était toujours revêtu d'une chasuble noire. Je m'assis, et, quoi que je fisse, je ne pus me décider à sortir.

Je restai ainsi quelque temps, et je vis entrer plusieurs personnes. Bientôt on alluma des cierges sur l'autel, et d'autres au milieu même de l'église. Alors j'aperçus un

catafalque simple, entièrement voilé de noir, et surmonté d'un cercueil. Puis j'entendis commencer l'office des morts, pendant lequel aucun instrument de musique, pas même l'orgue, n'accompagna le chant grave et mesuré des religieux. Cela m'intéressait extrêmement, et je résolus de rester jusqu'à la fin de l'office.

Je me suis rarement senti aussi profondément ému qu'en cette occasion. "Donnez-lui, Seigneur, le repos éternel, disaient les religieux, et faites briller sur lui la lumière sans déclin... Ecoutez nos prières: toute chair doit retourner à vous. La mémoire du juste sera éternelle, et il ne craindra pas qu'on le maudisse... Quand même je marcherais au milieu des ombres de la mort, je ne craindrais rien, Seigneur, car vous êtes avec moi. Les souffrances et les chagrins par lesquels vous m'avez éprouvé sont devenus ma consolation."

On entonna la prose, pendant laquelle la voix des enfants de chœur alternait avec le chant grave des cénobites.

—"O jour de colère, disaient les premiers, jour où tout l'univers sera réduit en cendres, selon les oracles de David et de la Sibylle."

—"Quelle frayeur s'emparera des hommes, répondaient les religieux, quand le souverain juge viendra leur demander un compte sévère de toutes leurs actions!"

—"On ouvrira le livre où est écrit tout ce qui doit être la matière de ce jugement formidable."

—"Et quand le juge sera assis sur son trône, tout ce qui est maintenant caché sera mis à découvert, et aucun crime ne demeurera impuni."

—"Malheur à moi! chanta un des enfants de chœur. Que dirai-je alors, ou qui invoquerai je, quand les justes même seront à peine en sûreté?"

—"O Roi dont la majesté est si redoutable, ajouta un religieux d'une voix pathétique; Dieu qui sauvez vos élus dans votre miséricorde, sauvez-moi aussi, vous qui êtes la source de toute bonté."

Le nombre des fidèles augmentait à chaque instant. La plupart étaient vêtus de noir, autant que j'en pus juger de l'endroit écarté où je m'étais placé. A ce moment, un enfant de chœur distribua des cierges allumés, que chacun prit à la main. Il vint aussi près de moi et m'en offrit un: mais je le refusai.

Tout le monde se leva pour entendre l'Evangile.

—"En vérité, je vous le dis, l'heure approche, et elle est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui auront fait de bonnes œuvres ressusciteront à la vie; mais ceux qui en auront fait de mauvaises ressusciteront pour leur condamnation."

A l'offertoire, je vis que tous ceux qui avaient un cierge formaient une espèce de procession, se dirigeaient vers l'autel, puis revenaient tête baissée, après avoir éteint leur lumière. A la distance où j'étais, je ne pus reconnaître personne. L'un de ceux qui revenaient, au lieu de reprendre sa place, vint s'asseoir à côté de moi, ce qui me fit une certaine impression.

C'était un homme âgé, que je ne connaissais pas, et qui me dit avec cette liberté dont les vieillards de la campagne usent envers les jeunes gens :

—Pourquoi n'as-tu pas été à l'offrande? Le défunt avait ton âge; ce n'est pas bien.

—Excusez-moi, lui répondis-je; je suis un peu souffrant. Vous dites que le défunt avait mon âge?

—Oui, dix-neuf ans, ou à peu près.

—Le connaissez-vous? lui demandai-je, craignant d'entendre le nom d'un de mes amis.

—Personnellement, non, et pourtant presque tout le monde le connaissait. Pauvre jeune homme! il a lui-même cherché sa mort.

—Ne vous étonnez pas, dis-je, que je sois peu instruit du fait, car je suis étranger.

—C'était un jeune homme excentrique, reprit mon interlocuteur. Il avait déjà été atteint de folie, et il s'en nuait de tout. As-tu vu le gouffre de Calasans?

—Je me souviens de l'avoir vu la première fois que je me suis trouvé dans le pays.

—Et ne t'a-t-on pas raconté la triste aventure qui s'y est passée?

—Non, répondis-je.

—Eh bien! figure-toi qu'un jour il y avait plus de quatre mille personnes, presque tout le bourg, rassemblées autour de ce gouffre, pour voir deux marins qui allaient s'y précipiter. L'un d'eux était très-brave, et il fut heureux dans sa chute. Son camarade se donna une forte contusion contre le rocher; mais peut-être ne serait-il pas mort, si un fou ne s'était élancé à sa suite, et n'était tombé tout droit sur lui. Le fou se sauva, et le blessé fut noyé.

—Et maintenant, demandai-je, frappé des traits de ressemblance que cette histoire avait avec la mienne, maintenant on célèbre les obsèques de celui qui a péri?

—Non, répondit le vieillard, ces funérailles sont pour le fou; car il ne s'est pas aussi bien tiré de sa seconde folie que de la première.

—Et quelle a été sa seconde folie?

—Dieu lui pardonne! il est entré dans une ville empestée comme on entre dans un café, et dès le lendemain c'en était fait de lui.

—Et c'est pour lui, pour Manuel, que sont ces funérailles? m'écriai-je en tombant à genoux.

—Tu le connaissais donc? me dit le vieillard: ton chagrin ne me surprend pas; car, malgré la bizarrerie de son caractère, ce Manuel était aimé de tout le monde. Sa famille est désolée de sa perte. Une cousine, qui était pour lui comme une sœur, ayant appris la fatale nouvelle, est restée douze heures sans parole, et l'on dit que depuis qu'elle a repris connaissance, elle ne se souvient plus de rien. Elle était sur le point de se marier, et elle a aussitôt donné congé à son fiancé. Elle a demandé hier qu'on la conduisit à je ne sais quel endroit, et ses parents l'y ont accompagnée. Que Dieu ait pitié d'elle! J'ai vu là, dans le sanctuaire, un oncle du défunt, prêtre d'une conduite exemplaire, qui pleurait comme un enfant. En un mot, c'est une consternation générale.

—Là-dessus le vieillard se leva et sortit de l'église.

—Non, me dis-je, je ne puis continuer mon chemin. Je

suis mort aux yeux de tous, et je veux rester mort pour toujours. Ceux qui m'aimaient ont reçu le coup fatal, bien malgré moi; et ceux qui ne me rendaient pas justice m'auront oublié demain. O vous donc, flambeaux qui brûlez autour de ce catafalque, vous éclairez celui qui viendra bientôt, sans pompe et sans bruit, occuper cette demeure funèbre, encore vide aujourd'hui.

Et comme si j'eusse craint de voir les vivants s'efforcer de m'arracher au tombeau, je m'enfuis de l'église, et, ayant tourné l'ermitage Saint-Telme à travers les ravins, je sautai dans la barque de Paul, en criant: "A la voile!"

—Très-volontiers, me répondit-il, le vent d'est qui commence à souffler nous arrive fort à propos.

Et, au milieu des ténèbres de la nuit, nous retournâmes à la ville empestée.

XXXIX.

Quand je revis le père Joseph et que je lui racontai ce qui m'était arrivé, ajoutant que je ne pouvais plus jeter un regard en arrière sur le monde et que je persistais plus que jamais dans mon dessein, au lieu de me reprocher mon peu de courage, il me reçut dans ses bras, et me dit :

—Dieu a permis que tu assistasses à tes propres funérailles; et, par le fait, tu es déjà profès. Ne crois pas que l'obligation qui t'a été imposée d'aller voir ta famille, ait eu pour objet d'obtenir le consentement de tes oncles: c'était seulement pour éprouver ton obéissance: car celui qui entre ici ne doit plus avoir d'autre volonté que celle de Dieu et de ses supérieurs. Je pense que maintenant personne ne mettra obstacle à ta vocation.

Cependant, avant que tu ne franchisses le seuil de cette maison, permets-moi de t'adresser quelques observations. Parce que, pour le moment, tu as vaincu tes inclinations et tes desirs, crois-tu avoir définitivement triomphé de tes passions, et leur avoir imposé un éternel silence?

—Non, mon père, lui répondis-je; mais ma victoire d'aujourd'hui me donne l'espoir d'en remporter une seconde demain.

—En effet, me dit-il, l'habitude de vaincre nous encourage et nous fortifie. Mais ne sais-tu pas que la solitude est peuplée d'images, de visions et de fantômes, qui sont souvent plus à craindre que les réalités du monde? Et la raison en est simple; car, dans le monde, la réalité nous apparaît telle qu'elle est, attrayante d'un côté, et, de l'autre, repoussante par ses petitesse, ses ridicules et ses misères; tandis que les fantômes de la solitude ne te représenteront que le côté agréable et séduisant: et c'est en vain que tu voudras en trouver un autre; toujours ils te paraîtront aimables et enchanteurs. Crois-tu pouvoir résister à leurs séductions?

—Je ne serai pas tout à fait seul, répondis-je, et si la tentation est trop forte, je pourrai implorer votre secours.

—Le secours de Dieu, dit-il en m'interrompant vivement, et non pas le mien.

—Oui, le secours de Dieu; car Dieu ne permettra pas que je viole mes vœux solennels.

—Tes vœux solennels! reprit le père Joseph avec amertume; peut-être ne te laissera-t-on pas les prononcer. Ignorez-tu que le siècle regarde nos vœux comme nuls, et croit que celui qui est entré librement dans le cloître peut de même en sortir à son gré?

—Je le sais, répondis-je; mais je crois aussi que si les promesses d'homme à homme sont obligatoires, celles que l'on fait à Dieu sont sacrées.

—Ah! Manuel, me dit-il en me serrant la main, tu vas franchir le seuil du cloître dans les jours de la tribulation, et au moment où nos frères du siècle nous déclarent une guerre à mort.

—Mais, mon Père, comment pouvez-vous avoir de pareilles craintes, quand vous voyez que, de toutes les rues de cette ville, on vient vous chercher pour porter des consolations aux malheureux? La sonnette du cloître ne tinte-t-elle pas à chaque minute? tout le monde n'a-t-il pas recours à vous? toutes les portes ne vous sont-elles pas ouvertes, et n'êtes-vous pas accueilli partout avec des larmes de joie?

—Oui, reprit le Père, et pourtant les nuages s'amoncellent. Dieu veuille que je me trompe! mais tu verras que, du jour où le fléau cessera, on aura perdu le souvenir de tout ce que tu viens de dire. Alors, Manuel, tu auras doublement besoin de courage, car tu auras beaucoup d'ennemis à aimer, des ennemis pour lesquels il te faudra prier nuit et jour.

—J'aurai ce courage, mon Père, répondis-je; je les aimerai toujours; je les aimerai d'autant plus que leurs injustices seront plus grandes et plus cruelles.

—Oui, cher Manuel, me dit le Père en m'embrassant; en cela, comme dans toutes nos souffrances, nous devons nous efforcer d'imiter Celui qui est imitable. S'ils nous regardent avec mépris, nous les regarderons d'un oeil d'amour; si leur mépris se change en haine, nous aurons pour eux deux fois plus d'amour; et si au mépris et à la haine succèdent les persécutions et les outrages, nous leur témoignerons encore de l'amour, et trois fois plus d'amour.

(A continuer)

L'Univers a reparu avec une lettre que le Pape a adressée à M. Vuillot lors de la suspension de son journal, et un article du grand polémiste. Il fait remarquer que l'Univers vient d'être frappé pour la quatrième fois (les trois autres fois, c'était sous Louis-Philippe, sous Napoléon III et sous la Commune) et il conclut ainsi :

"Nous renaissions tels que nous avons vécu, tels en religion, tels en politique, tels contre les conservatismes et contre les libéralismes qui perdent la France, le monde et la liberté. Si la Prusse se met de la partie comme M. de Broglie l'assure et ne l'empêchera certainement pas, il est clair que nous ne serons pas les plus forts, mais nous ne fuirons pas. Les vainqueurs désarment les vaincus pour éviter de les tuer. Des vaincus à qui on a laissé une plume dans la main et qui gardent l'Evangile dans le cœur, ont interrogé leur conscience et doivent affronter le sort."

DE TOUT UN PEU.

Des derniers relevés statistiques du Globe établissent les données très curieuses que voici, sur l'espèce humaine, répandue sur toute la surface de notre planète :

Les habitants de la terre sont au nombre de 1 milliard 228 millions, dont 369 millions de race caucasienne, 552 millions de race mongole, 490 millions de race indo-américaine, et 176 millions de race malaise. Ces différentes races parlent 3,642 langues et professent mille religions diverses.

BAZAINE PRISONNIER.—L'Événement de Paris publie la lettre suivante :

Cannes, le 10 mars 1874.

Cher Monsieur,

Voici des détails dont je vous garantis l'exactitude :

L'ex-maréchal Bazaine avait fait demander au ministère de l'intérieur, par l'entremise de l'évêque de Fréjus, l'autorisation de pouvoir communiquer librement avec un père cistercien de l'île Saint-Honorat pour ses besoins religieux.

Cette autorisation lui a été accordée.

A cet effet, une pièce de son appartement a été transformée en chapelle, et le Pape a accordé l'autorisation d'y célébrer la messe. Au fond de cette pièce se trouve une grande armoire ; c'est dans cette armoire, tendue de percaline bleue semée d'étoiles d'argent, qu'a été disposé l'autel. Une fois le meuble fermé l'autel disparaît. L'office est célébré tous les dimanches par un des pères de l'île Saint-Honorat, qui est voisine de Sainte-Marguerite, comme vous le savez.

Contrairement à ce qu'on a dit, Mme Bazaine n'est pas soumise au régime de la prison ; elle peut circuler et se promener librement dans l'île ; mais elle use très rarement de cette liberté.

La chambre à coucher de l'ex-maréchal est fort simple ; il couche sur un lit en fer très ordinaire.

La chambre de Mme Bazaine ouvre sur le même palier que celle de son mari ; mais les deux pièces ne communiquent pas entre elles intérieurement. Le lit est en cuivre doré de fabrication mexicaine ; l'appartement des enfants est contigu et communique avec l'appartement de leur mère.

Le maréchal se lève d'assez bonne heure ; il endosse une veste d'appartement en laine tricotée et s'occupe lui-même de l'arrangement de son intérieur.

Après le déjeuner pris en commun avec sa femme et ses enfants, déjeuner toujours fort simple, le prisonnier revêt une redingote boutonnée jusqu'au menton, prend un cigare qu'il passe, suivant une vieille habitude, dans la boutonnière de son habit, en allume un second et va se promener sur la terrasse dépendant du fort et située au nord de l'île, en face de la pointe de la Croisette.

De cette terrasse, la vue s'étend sur Cannes, golfe Juan, Antibes, Nice et les Alpes. Avec une simple lorgnette, on peut parfaitement voir les promeneurs sur le boulevard de la Croisette. La proximité de cette terrasse de la pointe de la Croisette (800 mètres) où a lieu le tir aux pigeons le mardi et le samedi, doit permettre à M. Bazaine d'entendre distinctement les décharges des fusils et de voir les tireurs.

Le personnel au service de M. Bazaine se compose d'un jeune soldat, qui l'a suivi dans sa captivité, et de deux femmes de chambre au service de Mme Bazaine.

A Cannes, personne ne se préoccupe de ce que fait M. Bazaine et de la façon dont il vit ; l'île est toujours ouverte aux parties de plaisir ; le fort seul est consigné.

Je crois être le seul à connaître ces détails presque intimes que je vous donne et qui peuvent intéresser vos lecteurs.

Tout à vous,

JACOB.

A la buvette de l'assemblée :

Un centre s'adresse à un chevau-léger :

—Vous ne pouvez juger Lockroy, vous n'avez pas compris sa pensée, puis, c'est chez vous une habitude de n'écouter jamais ceux que vous appelez les radicaux.

—Mais certainement ! Et je suis en cela les préceptes de l'Évangile.

—De l'Évangile ?

—Sans doute, Jésus-Christ n'a-t-il pas dit que la droite doit ignorer ce que fait la gauche ?

Un criminel, convaincu d'avoir empoisonné un de ses parents afin de recueillir son héritage, comparait devant la cour d'assises.

—Il est prouvé, dit le président à l'accusé, que vous avez versé du poison dans le verre de la victime, et que vous le lui avez fait boire.

—Après tout, répond l'accusé avec cynisme, de quoi suis-je coupable ? d'exercice illégal de la médecine !!!

C'est tout simplement sublime.

Théâtre et diplomatie. C'est ainsi que l'on pourrait intituler l'histoire suivante que nous trouvons dans le Gaulois :

C'était en 1867, en pleine exposition et peu de temps après Sadowa.

Les Variétés étaient dans toute leur splendeur et réalisaient chaque soir le fameux parterre de rois que Napoléon avait promis à Talma.

Un jour, on vint des Tuileries retenir une avant-scène en location.

Il était une heure. M. France, alors secrétaire général, pria qu'on revint à trois heures ; les deux avant-scènes avaient été louées à la même personne ; on ignorait son nom, mais quand on l'aurait trouvée, on espérait bien qu'elle céderait une de ses loges.

Trois heures vinrent, puis quatre, puis cinq ; pas de nouvelles des Tuileries, ni du titulaire des deux avant-scènes.

Enfin, le soir, au contrôle, deux messieurs se présentent sans coupon et demandent la loge impériale.

Ils n'étaient pas installés, qu'une société assez nombreuse vint, les coupons en main, réclamer les deux loges.

On courut s'informer : les deux messieurs arrivés les premiers étaient M. de Bismark et l'un de ses amis.

—Monsieur, dit alors au contrôleur le possesseur des billets, je suis le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche ; j'ai payé mes places, vous allez en expulser M. de Bismark.

La chose était délicate, et, d'autre part, comment, après les derniers événements, espérer un arrangement entre le représentant de la Prusse et celui de l'Autriche ?

M. France essaya et... réussit.

Je n'ai jamais, depuis ce temps-là, compris qu'on ne l'eût pas sur le champ chargé d'un poste diplomatique important.

Un événement... littéraire :

Edmond Lespès, le coiffeur des gens de lettres et des artistes de Paris, va hériter de près de deux millions, par suite de la mort d'une tante, qui avait été autrefois chercher fortune en Amérique.

Cet héritage dont il était vaguement question depuis quinze jours, lui a été officiellement notifié par une lettre du notaire de la défunte.

Depuis qu'il se sait millionnaire, Lespès n'a pu encore raser un seul client sans le couper. —C'est l'émotion, soupire-t-il pour excuse.

La manifestation de Chiselhurst et le petit discours prononcé à cette occasion par le fils de Napoléon III, ont été présentés comme un grand événement par la presse impérialiste, tandis que les journaux légitimistes et républicains se sont efforcés de n'y voir qu'une fête de famille ridicule et sans importance. Ces deux jugements sont évidemment exagérés. La réunion de Chiselhurst n'est pas un grand événement, parce qu'elle ne change presque rien à la situation, et que les partisans de l'empire ne sont ni plus près, ni plus loin du but qu'auparavant. Mais elle n'est pas sans importance, en ce sens qu'elle est une preuve de la confiance reprise par un parti qu'on pouvait croire accablé sous le poids de nos désastres, et qui relève la tête, comme s'il y avait une chance réelle pour lui de remonter au pouvoir d'où il est si maladroitement tombé. Le prince impérial dit à la France avec la naïveté de son âge : " Je suis prêt " et il parle de " la foi en soi-même. " Un garçon de dix-huit ans ! Mais il est convenu que les Bonaparte doivent avoir foi dans leur étoile. C'est un dogme de famille ; cependant cette étoile s'est terriblement éclipsée, et il y a presque de l'impudeur à l'évoquer sur les ruines de la Lorraine et de l'Alsace. L'enfance ne doute de rien, et il faut pardonner à la piété filiale, toujours respectable et sympathique, la déclaration du jeune orateur " Que la dernière journée de Napoléon III sur la terre de France avait été une journée d'héroïsme et d'abnégation. " D'abnégation, je ne dis pas. Il eut à fallu au prisonnier de Sedan pour ne pas tenter de s'échapper, faire arborer le drapeau parlementaire et aller se remettre entre les mains de son ennemi. Mais pour voir là de l'héroïsme, il faut terriblement forcer le sens des mots. Si on est héroïque en se livrant, qu'est-ce donc en se faisant tuer ?

On a pensé généralement que le discours du jeune prince avait été écrit par M. Rouher, qui a repris son ancien rôle de vice-empereur. Mais un journal a cru avoir découvert que si le fond de la harangue avait été inspiré par M. Rouher, le texte devait être du prince lui-même, en raison de certaines inexpériences de langage. " Il est évident, dit le *Moniteur Universel*, que M. Rouher n'avait pas écrit : " La conscience publique a vengé des calomnies cette grande mémoire (celle de Napoléon III) et voit l'empereur sous ses traits véritables. " La conscience publique qui venge des calomnies et qui voit ! C'est là un français un peu enfantin. M. Rouher n'aurait pas écrit non plus : " Vous qui venez des diverses contrées du pays. " On ne dit pas " les contrées d'un pays, " on dit " les parties ou les provinces d'un pays. " Cette critique ne prouve pas que M. Rouher ne soit pas le coupable. Il parle beaucoup mieux qu'il n'écrit. Son style a toujours été un peu auvergnat, et il n'est pas probable qu'il ait voulu laisser la rédaction d'un tel manifeste à un écolier. L'*Ordre*, qui a eu le premier communication du discours, a fait, de son côté, une coquille, ou faute d'impression, en imprimant : " L'empereur m'a appris de quel poids pèse l'autorité souveraine même sur de vieilles épaules. " Il paraît qu'il faut lire : de

viriles épaules. Mais la première épithète convenait mieux que la seconde à l'homme vieux avant l'âge qui pouvait à peine se tenir à cheval à Sedan.

Quoi qu'il en soit de ces détails, le fond du discours se trouve dans la théorie du plébiscite. " Le plébiscite, dit le fils de Napoléon III, c'est le salut, c'est le droit, c'est la force. " Il ne se pose donc pas en empereur, mais en simple candidat à l'empire. Il n'entend se réclamer que du suffrage universel, et il promet de " s'incliner avec respect devant la décision du pays, si un autre gouvernement réunit les suffrages du plus grand nombre. " Cet engagement solennel est d'autant plus méritoire et d'autant plus important que beaucoup d'impérialistes clairvoyants doutent fort qu'un appel au peuple donnât la majorité à l'empire.

Le *Figaro* qui, tout en se disant royaliste, avait vécu en assez bons termes avec l'impérialisme et avait même adressé jadis une requête fort spirituelle au prince impérial encore en nourrice, a payé ce qu'il devait à l'un et l'autre régime en envoyant un reporter à Chiselhurst, et en cherchant, d'au re part, à amoindrir la solennité dont il a rendu un compte très détaillé. " Nous ne saurions, a-t-il dit, blâmer les bonapartistes, nous les approuvons même ; mais enfin ils n'ont pas inventé la fidélité, et ils ont encore du chemin à faire avant de rattrapper les légitimistes, qui sont fidèles depuis 1830, et les orléanistes, qui le sont depuis 1848. Est-ce qu'il n'y a pas eu à Belgrave square, à Wiesbaden, et tout récemment à Bréda, à Lucerne, des démonstrations de fidélité envers le comte de Chambord ? Est-ce qu'à chacun des deuils qui ont frappé la famille d'Orléans, pendant son séjour en Angleterre, une foule nombreuse n'allait pas porter aux exilés l'hommage et le souvenir de leur patrie ? Tout cela, cependant, n'a ramené ni Henri V, ni Louis-Philippe II, et il y a à cela une raison excellente. C'est que cinq mille personnes, fussent-elles escortées de 300,000 signatures, ne représentent point la France. " Voilà la véritable morale à tirer de l'affaire de Chiselhurst.

Une dépêche du *Daily News* donne des détails curieux sur la remise des mille onces d'or aux représentants de l'Angleterre par le messager du roi des Achantis :

C'est dans un site vraiment pittoresque, sous l'abri d'une hutte voisine à celle du général, que l'or a été livré et pesé. Le receveur du gouvernement avait été amené de Cape Coast pour prêter son concours à l'occasion. Il était assis d'un côté, recevant le précieux métal. Vis-à-vis siégeaient six ou sept Achantis, autour d'une grande nappe blanche où s'épalaient des plats, des figurines, des bracelets, des boutons, des masques, des clochettes, des machoires, des fragments de crânes, des plaques, des objets en relief, tout cela du métal le plus pur et d'une variété de forme et de poids infinie. Tous ses objets, ou presque tous, avaient un trou qui permettait d'y passer un fil pour en faire des colliers ou des bracelets. En outre on voyait dans la masse des ornements de portes et des clous d'or, sans compter une foule de pièces et morceaux arrachés du palais dans le désordre d'une fuite précipitée.

Un petit nombre d'officiers siégeaient à l'abri de la hutte pour surveiller l'opération. Tout autour de la réunion étaient placées des sentinelles. En arrière, sur les tertres et sur les ruines des huttes ravagées, se tenaient une foule d'indigènes, assistant du mieux qu'ils pouvaient à ce spectacle singulier.

Le correspondant de Londres du *Figaro* envoie des détails curieux sur la manifestation que les communards réfugiés ont essayé de faire, eux aussi, pour célébrer le 18 mars, anniversaire fatal de la proclamation de la Commune à Paris. La souscription ouverte dans ce but par Landeck et Vermech n'ayant produit que trois livres et douze schellings, l'affaire a été mesquine. Les deux organisateurs l'ont rendue ignoble par leurs discours. Landeck a développé ce thème que les révolutionnaires du 18 mars ont sanctifié leur œuvre en fusillant les généraux Thomas et Lecomte, ainsi que les otages dont il a insulté la mémoire. Vermech a lu une pièce de vers dans laquelle il a traité aussi mal M. de Galiffet que Louis Blanc, le général Vinoy que Martin Bernard. Il a appelé Jules Favre un faussaire et M. Ernest Picard un pourreau. A tous il promet la mort la plus prochaine et la plus violente. " Son succès, dit le correspondant, a été énorme dans cet auditoire spécial. " Sortons vite de cette boue.

C'est aujourd'hui le 1er avril. A propos du " poisson " traditionnel, connaissez-vous cette légende historique et interprétative ? Elle est d'un grand écrivain. Nous copions tout uniment :

" François duc de Lorraine, et son épouse, retenus prisonniers à Nancy et cherchant quelque stratagème pour se sauver, choisirent le premier jour d'avril. Tous deux, déguisés en paysans, portant une hotte de fumier, sortirent de Nancy à la pointe du jour, et traversèrent la Moselle à la nage. Ils durent leur salut à la crainte qu'on a généralement du poisson d'avril.

" En effet, une femme, les ayant reconnus, alla en prévenir un soldat de la garnison du château, qui ne fit qu'en rire. ... L'officier s'imaginait également que c'était un poisson d'a-

vril, et quand le gouverneur voulut s'éclaircir du fait, il était trop tard. "

L'auteur est Alexandre Dumas.

—En remontant bien haut, la première fois que la " farce d'avril " apparaît sous les espèces du poisson, c'est à propos de l'incarcération de Jonas ; ce jour-là, un 1er avril toujours, la manifestation a été grandiose : c'est une baleine qui avale un prophète.

APPRENTIS DEMANDES.

ON a besoin de garçons pour la lithographie. S'adresser à ce bureau.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Poumons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix : 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL.

4-27zz

(Établi en 1859.)

\$50,000 VALANT

CONSISTANT EN HARDÉS FAITES. DRAPS, "TWEEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude.

Une visite est sollicitée. R. DEZIREL, 131, Rue St. Joseph.

4-27zz

NOUVEAUX MOULINS

A LAVER COUVERTS ET CONSERVANT L'EAU CHAUDE DURANT UN LAVAGE, MACHINES A TORDRE. MACHINES ET FERS A GAUFFRER-ET A GLACER, SÉCHOIRS, ETC., ETC. L. J. A. SURVEYER, 524, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-24zz

\$5 à \$20 par jour, Agents demandés ! et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adressez : 4-22zz G. STINSON & CO., Portland, Maine.

USINES À MÉTAUX DE LA PUISSANCE. (Établies en 1828.) CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude. Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-25zz

CHAPELLERIE ET FOURRURES

MAISON

THIBAUT, LANTHIER & CIE

No. 271 Rue Notre-Dame.

Bon Marche, Bon Gout, Style Recherche.

L'établissement que MM. THIBAUT, LANTHIER ET CIE., viennent d'ouvrir se recommande de lui-même au public par son assortiment complet de Chapeaux en Soie, Feutres, Parapluies, Pardessus en Caoutchouc, Gants de Kid, etc., articles choisis par les propriétaires sur les meilleurs marchés d'Europe et d'Amérique, avec tous les avantages que procure l'achat au comptant.

Rien n'a été épargné pour faire de ce nouvel entrepôt de Chapellerie et de Fourrures le premier établissement de la cité de Montréal. Leurs articles réunissent à une qualité supérieure les plus hautes conditions d'élégance et de bon ton.

L'importation des marchandises les plus recherchées, patronnées par le haut style, sera pour eux une spécialité qu'il leur sera d'autant plus facile de soigner que tout leur stock est neuf.

La maison se chargera du soin des Fourrures durant l'hiver, à des prix modiques, avec une assurance si on le désire. 5-12-7f-449

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 4-38zz

EVITEZ LES CHARLATANS.

Une victime des indiscretions de la jeunesse, qui causent la débilité nerveuse, le dépérissement prématuré, etc., ayant vainement essayé de tous les remèdes annoncés, a découvert un moyen bien simple de s'en guérir, qu'il enverra gratis à ceux qui souffrent. Adressez, J. H. REEVES, 78, rue Nassau, New-York. 4-40-1an

Imprimé et publié par La Compagnie de Lithographie et de Publication de G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319, rue St. Antoine, Montréal, Canada.